



BANQUE CENTRALE DU CONGO

RAPPORT SUR LA SUPERVISION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS 2011

Banque Centrale du Congo
Siege social : 563, Boulevard Colonel Tshatshi
B .P. 2697
KINSHASA I
Tél. : +243 81 88 05 152 (Haute Direction)
Fax : +243 81 30 10 959 (Haute Direction)
E-mail : Secdsif@bcc.cd
Site Web: [http : //www.bcc.cd](http://www.bcc.cd)

Rédaction terminée en octobre 2012.

La reproduction du rapport d'activités est autorisée à condition d'en citer la source.

AVANT-PROPOS

Cher Lecteur,

Concerne : Présentation du Rapport
sur la Supervision des
Intermédiaires Financiers 2011



L'activité économique mondiale en 2011 a été marquée par une décélération à la suite d'une succession de secousses résultant des effets pervers tant sur le plan naturel, politique que de financiarisation des économies de la plupart des pays avancés, principaux partenaires de la République Démocratique du Congo.

En dépit de cet environnement peu favorable, l'économie congolaise est demeurée vigoureuse en 2011, réalisant une croissance du PIB de 6,9% suite au dynamisme constaté dans les secteurs miniers, de la construction, de l'agriculture ainsi que du commerce de gros et de détail.

Le système bancaire national est parvenu à préserver la bonne tenue des ratios prudentiels en 2011, ce qui démontre à suffisance la consolidation du secteur bancaire congolais.

En effet, les banques ont maintenu globalement un bon niveau de solvabilité, tel que traduit par le ratio tier 1, indicateur clé pour apprécier leur solidité. Sur une base consolidée, ce ratio s'est ainsi établi à 21%, tandis que le ratio de solvabilité globale a atteint 30% par rapport aux normes requises par les standards internationaux, respectivement de 6% et 8%.

De même, le secteur a enregistré une amélioration de l'intermédiation financière, attestée par l'augmentation de 26,1% des dépôts de la clientèle dont 44% provenant des ménages.

Par ailleurs, les crédits consentis par les banques ce sont accrus de 46,1 % en 2011 contre 17% en 2010. Il y a lieu de souligner que les concours aux ménages ont progressé de 69 % au cours de période.

Nous avons noté également une légère baisse des créances en souffrance qui se sont situées à 6,7% contre 7% une année auparavant. Néanmoins, ce ratio demeure au-dessus du seuil requis de 2%.

La rentabilité des banques est restée positive à hauteur de l'équivalent d'USD 13,05 millions en 2011 contre USD 14,14 millions en 2010.

Dans le cadre de sa politique proactive visant à renforcer la résilience du secteur bancaire, la Banque Centrale du Congo a poursuivi les réformes relatives à la modernisation de la Centrale des risques et la migration des cadres comptables des établissements de crédit vers les normes IFRS.

Sur le plan de l'inclusion financière, la Banque Centrale du Congo a été amenée à entamer l'assainissement du secteur de manière à susciter des institutions fortes, viables et rentables ; assainissement qui a conduit à la fermeture de certaines institutions.

Enfin, la Banque Centrale du Congo a patronné avec le concours d'autres partenaires notamment, la Coopération allemande, la KfW et l'ACB, la première commémoration de la Journée Internationale de l'Épargne sous le thème « Épargner en RDC oui c'est possible »

Puisse ce deuxième rapport contribuer à une meilleure connaissance par ses lecteurs de l'environnement bancaire congolais, de l'évolution du secteur, de ses performances et refléter les efforts consentis tant par l'autorité de supervision que par les Institutions elles-mêmes pour leur développement.

Je vous souhaite une bonne lecture.



Deogratias MUTOMBO MWANA NYEMBO

**AVANT-PROPOS
DU DIRECTEUR
DE LA SURVEILLANCE
DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS**

Bienvenue à l'édition 2011 du Rapport annuel de la Supervision des Intermédiaires Financiers.

Ce deuxième rapport décrit les performances du secteur financier ainsi que les principales activités entreprises par la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers au cours de l'exercice 2011 et s'inscrit dans le cadre de l'effort continu consenti par la Banque Centrale du Congo pour une meilleure connaissance, par ses lecteurs, des progrès réalisés en ce qui concerne l'environnement financier national.

Il comprend quatre grandes parties :

- la première présente le paysage financier au regard de la répartition géographique des institutions et l'évolution de l'activité du secteur financier congolais ;
- la deuxième retrace les activités de la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers ;
- la troisième présente la centralisation des données des banques et, enfin ;
- la quatrième détaille le rôle joué par la coopération régionale et internationale dans le renforcement des capacités de la surveillance des intermédiaires financiers en R.D. Congo.

Nous espérons vivement que ce rapport permettra, d'une part, d'améliorer la compréhension du public sur les questions relatives au rôle de la Banque Centrale dans la régulation et la surveillance des intermédiaires financiers et, d'autre part, de renforcer sa confiance dans la solidité du système financier.

Nous saisissons cette occasion pour remercier la Haute Direction de la Banque Centrale pour le soutien et l'orientation stratégique fournis à la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers dans la réalisation de sa mission.

Nous tenons, en outre, à féliciter tout le personnel de notre Direction pour son professionnalisme et son dévouement dans l'accomplissement de son mandat de surveillance.

Enfin, en accord avec ses attributions, l'Organe de supervision reste réceptif et encourage les suggestions de toutes les parties prenantes.

Willy MUDIAY MPINGA

LISTE DES ABREVIATIONS

ACDI	: Agence Canadienne de Développement International
AFD	: Agence Française de Développement
AFI	: Alliance pour la Finance Inclusive
AIF	: Autres Intermédiaires financiers
AML	: Anti-Money Laundering
BC	: Banque Congolaise
BCC	: Banque Centrale du Congo
BCDC	: Banque Commerciale du Congo
BGFIBANK	: Banque Gabonaise Française Internationale
BIAC	: Banque Internationale pour l'Afrique au Congo
BIC	: Banque Internationale de Crédit
BM	: Banque Mondiale
BOA	: Bank of Africa
BSA	: Banking Supervision Application
CCBG	: Committee of Central Bank Governors
CDF	: Franc Congolais
COLUB	: Comité consultatif de Lutte contre le Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme
CSBAOC	: Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
CENAREF	: Cellule Nationale de Renseignements Financiers
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
COOCEC	: Coopérative Centrale d'Epargne et de Crédit
ESAAMLG	: Eastern Southern African Anti Money Laundering Group
FIB	: First International Bank
FINA	: Financial Application
FMI	: Fonds Monétaire International
FOLUCC	: Fonds de Lutte Contre le Crime organisé
IB	: Invest Bank
IFRS	: International Financial Reporting Standard
ISFD	: Institution du Système Financier Décentralisé
IMF	: Institution de Micro Finance
KFW	: Coopération Financière Allemande
LCB	: La Cruche Banque
MBC	: Mining Bank Congo
RCC	: Redevance Contrôle de Change
RDC	: République Démocratique du Congo

SADC	: Southern African Development Community
SARL	: Société par Actions à Responsabilité Limitée
SOFIBANQUE	: Société Financière de Banque
SSBS	: SADC Subcommittee of Banking Supervisors
TMB	: Trust Merchant Bank
UBA	: United Bank for Africa
USAID	: United States Agency for International Development
USD	: Dollar américain

Table des matières

AVANT-PROPOS	3
AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR DE LA SURVEILLANCE DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS	7
LISTE DES ABREVIATIONS.....	11
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE EN 2011	19
I ^{ère} PARTIE : SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS EN 2011	23
Chapitre 1 : PAYSAGE DU SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS	25
Section 1 : Les Banques	25
Section 2 : Les Institutions de Microfinance	27
Section 3 : Les Autres Intermédiaires Financiers.....	28
Chapitre 2 : EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS.....	32
Section 1 : Analyse des activités.....	32
Section 2 : ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT	42
II ^{ème} Partie : ACTIVITES DE LA DIRECTION DE LA SURVEILLANCE EN 2011.....	45
Chapitre 1 : CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE	47
Chapitre 2 : AGRÉMENTS ET RÉGLEMENTATION	53
Section 1 : Réglementation	53
Section 2 : Agréments et Actes Conformés en 2010	54
Chapitre 3 : CONTROLE PERMANENT DES BANQUES, INSTITUTIONS DE MICROFINANCE ET AUTRES INTERMEDIAIRES FINANCIERS	56
Section 1 : Contrôle permanent des banques.....	56
Section 2 : Contrôle permanent des Institutions financières spécialisées et autres Intermédiaires financiers	60
Section 3 : Contrôle Permanent des Institutions de Microfinance.....	70
Chapitre 4 : CONTROLE SUR PLACE	80
Section 1 : Missions de contrôle planifiées	80
Section 2 : Missions ponctuelles de contrôle	84
Chapitre 5 : LES SANCTIONS CONSÉCUTIVES AUX CONTRÔLES EFFECTUÉS.....	85
Chapitre 6 : OPÉRATIONS DE LIQUIDATION	86
Chapitre 7 : SUIVI DES RISQUES DU SYSTÈME FINANCIER.....	87
Section 1 : Identification des risques à partir des indicateurs avancés d'ordre macroéconomique	87
Section II : Identification des risques à partir des indicateurs de solidité financière disponible.	88
III ^{ème} Partie : CENTRALISATION DES DONNEES DES BANQUES	93
Chapitre 1 : ACTIVITES DE LA CENTRALE DE RISQUES.....	95
Chapitre 2 : MODERNISATION DE LA CENTRALE DES RISQUES.....	97
IV ^{ème} PARTIE : COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE	99
Chapitre 1 : COOPERATION REGIONALE EN MATIERE DE SUPERVISION	101
Section 1 : SADC	101
Section 2 : FMI/AFRITAC	103
Chapitre 2 : COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE DE SUPERVISION	106

Table des matières

Tableau n° 1 : Réseau d'exploitation des Banques agréées en 2009, 2010 et 2011	25
Tableau n° 2 : Répartition géographique des banques agréées au 31 décembre 2011.....	26
Tableau n° 3 : Répartition géographique des Institutions de Microfinance au 31 décembre 2011..	27
Tableau n° 4 : Répartition géographique des Messageries Financières au 31 décembre 2011	28
Tableau n° 5 : Répartition géographique des Bureaux de Change agréés au 31 décembre 2011	30
Tableau n° 6 : Bilan agrégé du système bancaire congolais 2010-2011	33
Tableau n° 7 : Comptes bancaires 2010-2011	36
Tableau n° 8 : Comptes ouverts au sein des Institutions de Microfinance	36
Tableau n° 9 : Concours à l'économie	37
Tableau n° 10 : Répartition des crédits nets par monnaies	37
Tableau n° 11 : Distribution sectorielle des crédits à la clientèle	39
Tableau n° 12 : Opérations de Trésorerie et Interbancaires	40
Tableau n° 13 : Formation du résultat du système bancaire.....	42
Tableau n° 14 : Ratios prudentiels du système bancaire congolais	56
Tableau n° 15 : Qualité du portefeuille crédit du système bancaire	57
Tableau n° 16 : BILAN AGREGÉ (En millions)	62
Tableau n° 17 : Bilan agrégé (En milliers)	63
Tableau n° 18 : Répartition géographique des Messageries Financières.....	65
Tableau n° 19 : Transferts nationaux reçus et émis.....	65
Tableau n° 20 : Transferts domestiques reçus.....	67
Tableau n° 21 : Achats.....	68
Tableau n° 22 : Ventes.....	69
Tableau n° 23 : Emplois	71
Tableau n° 24 : Ventilation des postes du passif	72
Tableau n° 25 : Ventilation des résultats d'exploitation des ISFD par province	73
Tableau n° 26 : Structure des produits d'exploitation	74
Tableau n° 27 : Structure des charges d'exploitation	75
Tableau n° 28 : Structure du résultat net global.....	76
Tableau n° 29 et graphique 18 : Répartition des parts d'activités par catégorie d'institutions et graphique	76
Tableau n° 30 : Répartition du total bilantaire par catégorie et province	77
Tableau n° 31 et graphique 20 : Parts des provinces dans le total bilantaire (en %)	78
Tableau n° 32 : Répartition du total bilantaire des COOPEC par province.....	78
Tableau n° 33 : Répartition du total bilantaire des IMF par province	79
Tableau n° 34 : Etat de rapprochement des enquêtes prévues et enquêtes réalisées	81
Tableau n° 35 : Qualité d'actifs du secteur bancaire.....	88
Tableau n° 36 : Rentabilité du secteur bancaire.....	89
Tableau n° 37 : Ecart des taux appliqués par le secteur bancaire	89
Tableau n° 38 : Indicateurs de liquidité.....	90
Tableau n° 39 : Capacité de résilience du système bancaire.....	90
Tableau n° 40 : Mise en demeure, Mise à l'index et Levée de la mesure 2010 – 2011	95

Liste des graphiques

Graphique n° 1 : Répartition géographique des banques agréées au 31 décembre 2011.....	26
Graphique n° 2 : Répartition géographique des Institutions de Microfinance au 31 décembre 2011	28
Graphique n° 3 : Répartition géographique des Messageries Financières en 2010.....	29
Graphique n° 4 : Répartition géographique des messageries financières en 2011.....	29
Graphique n° 5 : Répartition géographique des Bureaux de Change agréés au 31 décembre 2011	31
Graphique n° 6 : Total Bilantaire	32
Graphique n° 7 : Evolution des dépôts par maturité	34
Graphique n° 8 : Evolution des dépôts par monnaies	34
Graphique n° 9 : Dépôts par types de déposants	35
Graphique n° 10 : Evolution des comptes bancaires.....	36
Graphique n° 11 : Evolution des crédits nets à la clientèle par types de monnaies.....	38
Graphique n° 12 : Evolution des crédits à la clientèle par bénéficiaires	38
Graphique n° 13 : Distribution sectorielle des crédits à la clientèle en 2011.....	40
Graphique n° 14 : Ventilation des emplois de trésorerie et interbancaires	41
Graphique n° 15 : Ventilation des ressources de trésorerie et interbancaires	41
Graphique n° 16 : Evolution de la rentabilité du secteur bancaire de 2005 à 2011	43
Graphique n° 17 : Qualité du portefeuille crédit (en %).....	58
Graphique n° 19 : Répartition du total bilantaire par catégorie et province en 2011.....	77
Graphique n° 21 : Mise en demeure, Mise à l'index et Levée de la mesure 2010 – 2011	96

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE EN 2011

L'activité économique mondiale a connu une décélération en 2011 à la suite d'une succession des secousses résultant des effets pervers tant sur le plan naturel, politique que de financiarisation des économies de la plupart des pays nantis qui, en somme, se sont caractérisés par :

- la catastrophe naturelle de Fukushima au Japon ;
- le « Printemps Arabe » au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ;
- la crise de l'endettement aux Etats-Unis et en Europe ;
- les perturbations des marchés.

De ces secousses, il a été observé ce qui suit :

- (i) une décélération du taux de croissance de la production mondiale de 5,3 % en 2010 à 3,9 % en 2011 ;
- (ii) un ralentissement considérable des échanges mondiaux de 7,1 %, dont le volume des transactions passe de 12,9 % en 2010 à 5,8 % en 2011 ;
- (iii) une hausse des prix des produits pétroliers de 31,6 % en 2011 contre 27,9 % en 2010.

Dans ce contexte, les pays avancés, dont les économies sont ancrées dans la financiarisation, ont observé un recul de leur taux de croissance qui s'est établi à 1,6 % en 2011 contre 3,2 % en 2010.

Par ailleurs, les pays émergents et en développement, ont affiché une croissance de 6,2 % contre 7,5 % une année auparavant.

Toutefois, l'activité économique de l'Afrique Subsaharienne, en dépit de tout ce qui précède, est demeurée vigoureuse, avec un taux de croissance de 5,1 % en 2011 contre 4,9 % en 2010, impulsé principalement par le niveau élevé des cours des produits de base.

Au niveau national, l'activité économique, quoiqu'en léger ralentissement, est demeurée vigoureuse en 2011, avec un taux de croissance de 6,9 %.

Ce bon comportement a été essentiellement soutenu par le dynamisme constaté dans les secteurs miniers, de la construction, de l'agriculture et du commerce de gros et de détail.

Cependant, en dépit de cette évolution favorable, l'économie congolaise est demeurée vulnérable aux chocs étant donné sa faible diversification et sa forte dépendance au regard des exportations des produits de base ainsi que des capitaux étrangers.

S'agissant du rythme de formation des prix intérieurs, il s'est traduit par une poussée

inflationniste en 2011, à la suite principalement des chocs extérieurs liés à la volatilité des prix mondiaux des produits alimentaires et énergétiques.

Cette situation a porté l'inflation de 9,8 % en 2012 à 15,4% une année auparavant. Néanmoins, ce taux est resté inférieur à la cible de 17,0 % retenue dans le cadre du Programme Economique du Gouvernement (PEG II).

Enfin, au plan social, confrontée à des tensions politiques et à des conflits transfrontaliers persistants, la RDC demeure encore l'un des pays les plus pauvres du monde en dépit des progrès réalisés au plan économique, avec un PIB par habitant de USD 239,2.

I^{ère} PARTIE :
SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS
EN 2011

Chapitre 1 : PAYSAGE DU SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS

A l'instar de l'ensemble des pays de l'Afrique Subsaharienne, le système financier de la République Démocratique du Congo est prédominé par les banques. A ce secteur bancaire s'ajoute une caisse d'épargne, des sociétés financières, des coopératives d'épargne et de crédit, des institutions de micro finance, des institutions financières spécialisées, des messageries financières et des bureaux de change. L'innovation en cette matière en 2011 a été le lancement des activités des établissements de monnaie électronique.

Par catégories d'établissements de crédits, la situation se présente comme suit :

Section 1 : Les Banques

Le paysage bancaire congolais a compté 20 banques opérationnelles en 2011.

Le réseau d'exploitation de ces banques se présente comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau n° 1 : Réseau d'exploitation des Banques agréées en 2009, 2010 et 2011

INSTITUTIONS	NOMBRE D'AGENCES			NOMBRE DE GUICHETS (1)		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011
1. ACCESS BANK RDC	2	2	2	-	-	-
2. ADVANS BANQUE CONGO	2	3	6	-	-	1
3. AFRILAND FIRST BANK CD	1	2	2	-	3	3
4. BANQUE COMMERCIALE DU CONGO, B.C.D.C	14	16	18	-	-	2
5. BANQUE GABONAISE FRANCAISE INTERNATIONAL, BGFIBANK	-	1	1	-	-	-
6. BANQUE INTERNATIONALE DE CREDIT, BIC	23	24	30	-	-	-
7. BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU CONGO, BIAC	26	42	45	6	6	6
8. BANK OF AFRICA, BOA	-	6	6	0	0	0
9. CITIGROUP	1	1	1	2	2	2
10. ECOBANK RDC	2	2	6	12	12	12
11. FIRST INTERNATIONAL BANK, FIB	1	1	2	4	4	5
12. LA CRUCHE BANQUE, LCB	6	6	6	-	-	-
13. MINING BANK CONGO, MBC	1	1	1	-	-	-
14. PROCREDIT BANK CONGO	13	18	20	-	-	-
15. RAWBANK	12	14	17	2	2	2
16. SOFIBANQUE	1	1	1	-	-	-
17. BYBLOS BANK CONGO	1	1	1	-	-	-
18. STANDARD BANK CONGO	2	2	2	-	-	-
19. TRUST MERCHANT BANK, TMB	15	22	22	7	7	7
20. UNITED BANK FOR AFRICA, UBA	-	-	-	-	-	-
TOTAL	123	165	189	33	36	40

(1) Guichet : point d'exploitation destiné uniquement aux opérations de caisse.

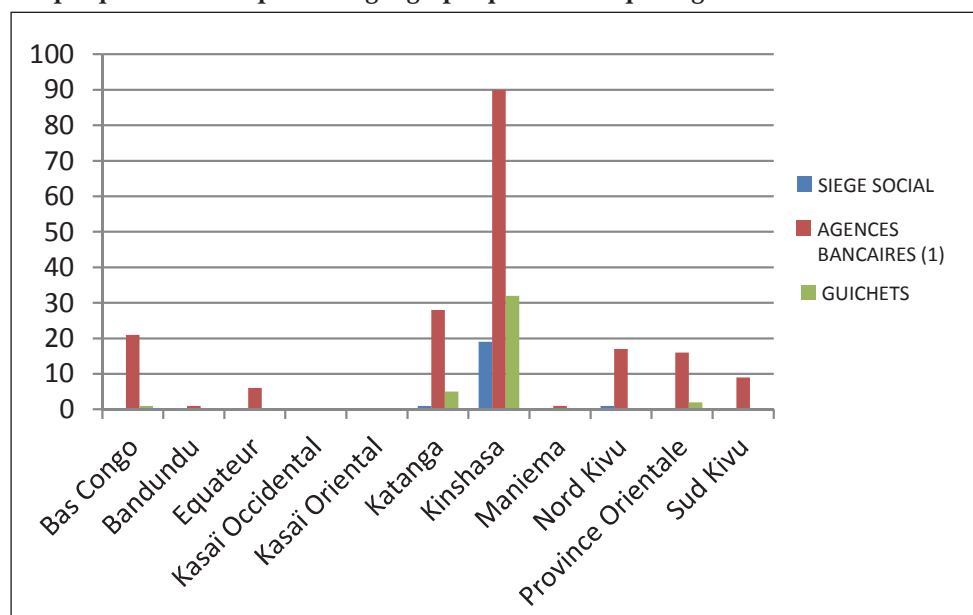
Le nombre d'agences et de guichets bancaires qui a connu, au cours de l'année sous revue, un accroissement respectif de 165 à 189 et de 36 à 40 et atteste d'une amélioration du niveau d'implantation des banques en RDC.

La répartition géographique des points d'exploitation des banques, est illustrée par les tableaux et graphique suivants :

Tableau n° 2 : Répartition géographique des banques agréées au 31 décembre 2011

PROVINCES	SIEGE SOCIAL	AGENCES BANCAIRES (1)	GUICHETS (2)	TOTAL (1)+(2)
Bas Congo	0	21	1	22
Bandundu	0	1	0	1
Equateur	0	6	0	6
Kasaï Occidental	0	0	0	0
Kasaï Oriental	0	0	0	0
Katanga	1	28	5	33
Kinshasa	19	90	32	122
Maniema	0	1	0	1
Nord Kivu	1	17	0	17
Province Orientale	0	16	2	18
Sud Kivu	0	9	0	9
Total	21	189	40	229

Graphique n° 1 : Répartition géographique des banques agréées au 31 décembre 2011



Notons que la répartition géographique de l'activité bancaire demeure fortement concentrée dans les provinces de Kinshasa, Katanga et Bas-Congo.

Il convient également de signaler les ambitions d'expansion des banques qui ont ouvert des bureaux de représentation à l'étranger, notamment en France et en Belgique. Bien plus, certaines ont déjà annoncé leur volonté de s'implanter en Asie notamment en Chine.

Section 2 : Les Institutions de Microfinance

A fin décembre 2011, le secteur de la microfinance compte 164 institutions financières de proximité agréées contre 143 en 2010, soit une progression 21 unités imputable à l'entrée en activité dans le secteur de vingt (20) nouvelles Coopératives d'Épargne et de Crédit Primaires ainsi qu'une (1) Coopérative Centrale d'Épargne et de Crédit.

En termes de répartition par secteurs, il y a lieu de noter 142 Coopératives d'Épargne et de Crédit Primaires, 3 Coopératives Centrales d'Épargne et de Crédit ainsi que 19 Institutions de Micro Finance.

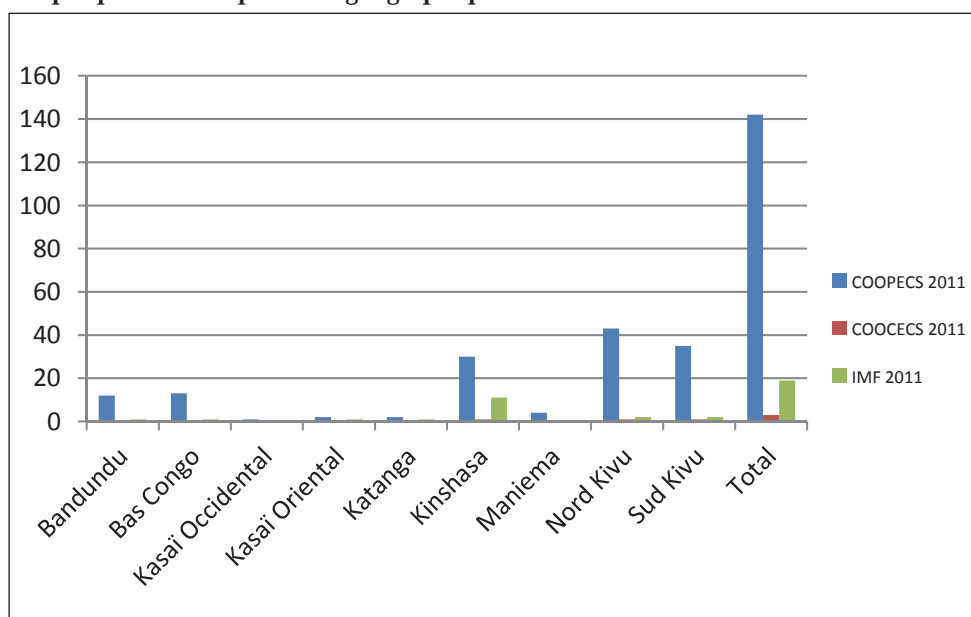
La répartition géographique n'a guère évolué et révèle une forte concentration de ces institutions dans les Provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu et de Kinshasa.

Bien plus, la lecture du tableau 3 ci-dessous renseigne une absence des Institutions du Système Financier Décentralisé dans les Provinces Orientale et de l'Équateur.

Tableau n° 3 : Répartition géographique des Institutions de Microfinance au 31 décembre 2011

PROVINCES	COOPEC			COOCEC			IMF		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Bandundu	10	12	12	-	-	-	-	-	1
Bas Congo	4	5	13	-	-	-	1	1	1
Kasaï Occidental	1	1	1	-	-	-	-	-	-
Kasaï Oriental	-	1	2	-	-	-	1	1	1
Katanga	-	1	2	-	-	-	-	1	1
Kinshasa	24	29	30	1	1	1	8	9	11
Maniema	2	4	4	-	-	-	-	-	-
Nord Kivu	31	39	43	-	-	1	5	5	2
Sud Kivu	23	30	35	1	1	1	-	2	2
Total	95	122	142	2	2	3	15	19	19

Graphique n° 2 : Répartition géographique des Institutions de Microfinance au 31 décembre 2011



Section 3 : Les Autres Intermédiaires Financiers

1. Les messageries financières

Au terme de l'exercice 2011, le nombre des Messageries Financières agréées, dont liste exhaustive est tenue en annexe, s'est situé à 52 institutions avec 101 extensions et 63 guichets sur toute l'étendue de la République. Il y a lieu de noter une forte concentration de leurs activités dans la Ville Province de Kinshasa et dans la Province du Katanga.

Le tableau 3 et les graphiques 3 et 4 ci-dessous mettent en lumière la répartition géographique des Messageries Financières.

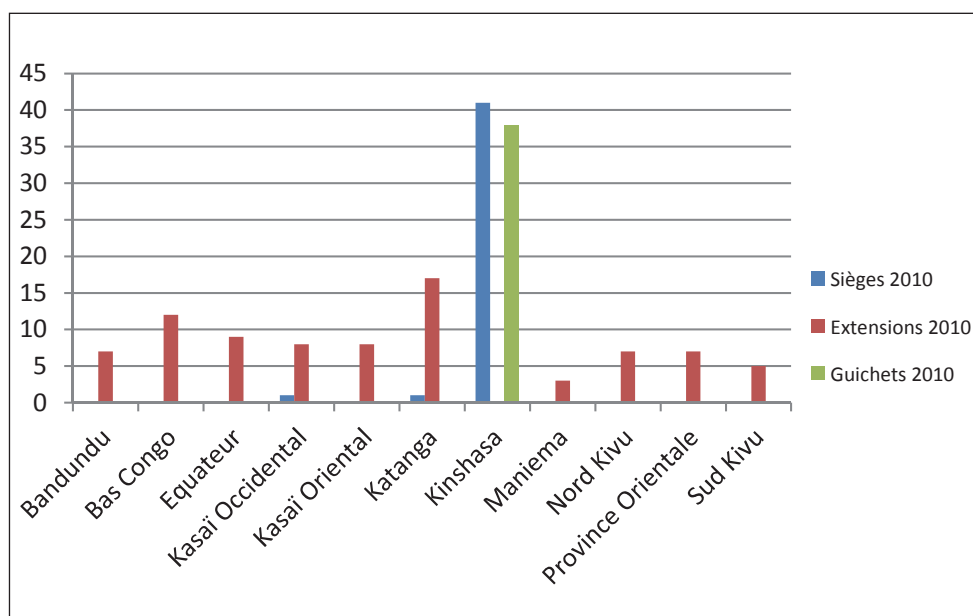
Tableau n° 4 : Répartition géographique des Messageries Financières au 31 décembre 2011

Provinces	Siège			Extensions			Guichets		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Bandundu	-	-	-	7	7	10	-	-	-
Bas Congo	-	-	-	9	12	13	-	-	-
Equateur	-	-	-	7	9	13	-	-	-
Kasai Occidental	1	1	0	7	8	6	-	-	-
Kasai Oriental	-	-	-	6	8	10	-	-	-
Katanga	-	1	2	15	17	18	-	-	-
Kinshasa	28	41	50	-	1	2	28	38	62
Maniema	-	-	-	2	3	6	-	-	-

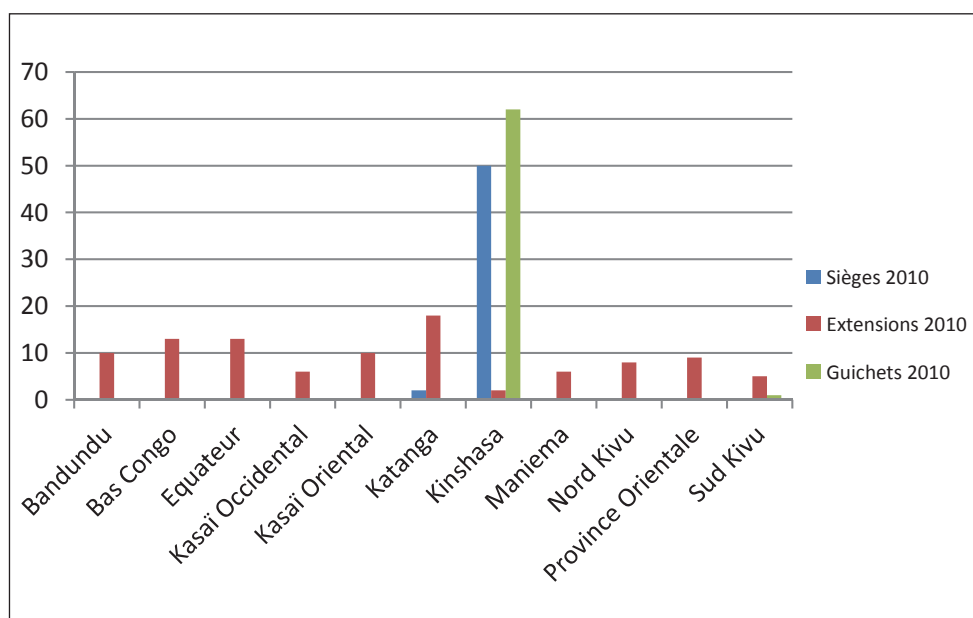
Provinces	Siège			Extensions			Guichets		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Nord Kivu	-	-	-	2	7	8	-	-	-
Province Orientale	-	-	-	7	7	9	-	-	-
Sud Kivu	-	-	-	4	5	5	-	-	1
Total	29	43	52	66	84	100	28	38	63

Comparé à l'année 2010, le nombre des Messageries Financières s'est accru en 2011 de 12 unités pour les sièges, de 16 pour les extensions et 25 pour les guichets. Signalons par ailleurs la fermeture des deux messageries au cours de la même année.

Graphique n° 3 : Répartition géographique des Messageries Financières en 2010



Graphique n° 4 : Répartition géographique des messageries financières en 2011



2. Les bureaux de change

S'agissant des bureaux de change, le tableau 5 et le graphique 5 ci-dessous illustrent la répartition géographique de ces institutions.

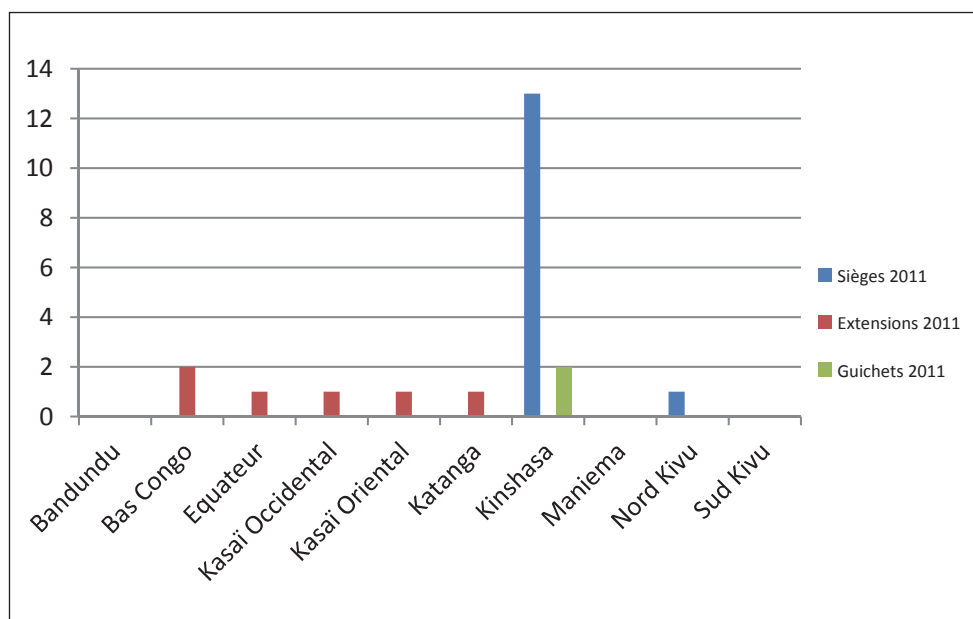
Tableau n° 5 : Répartition géographique des Bureaux de Change agréés au 31 décembre 2011

Provinces	Siège			Extensions			Guichets		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Bandundu	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bas Congo	-	-	-	2	2	2	-	-	-
Equateur	-	-	-	1	2	1	-	-	-
Kasaï Occidental	-	-	-	1	1	1	-	-	-
Kasaï Oriental	-	-	-	1	1	1	-	-	-
Katanga	-	-	-	1	1	1	-	-	-
Kinshasa	12	13	13	-	-	-	3	5	2
Maniema	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nord Kivu	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Sud Kivu	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	12	16	14	6	6	6	3	5	2

A fin 2011, les Bureaux de Change agréés, dont liste en annexe, sont au nombre de 14 avec 6 extensions et 2 guichets.

Il va sans dire que ces statistiques ne reflètent pas la réalité sur le terrain où l'on constate un secteur informel caractérisé par un foisonnement des opérations de change manuel.

Toutefois, la croissance des enregistrements formels attestent, à l'occasion d'une stabilité économique de la volonté de tous ces opérateurs à se conformer aux dispositions réglementaires édictées par la Banque Centrale.

Graphique n° 5 : Répartition géographique des Bureaux de Change agréés au 31 décembre 2011

En substance, la quasi-totalité des sièges et guichets de bureaux de change agréés par la Banque Centrale s'est située dans la Ville Province de Kinshasa. Une timide avancée s'est fait sentir au Nord-Kivu avec l'ouverture d'un bureau de change agréé.

Chapitre 2 : EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU SECTEUR FINANCIER CONGOLAIS

Section 1 : Analyse des activités

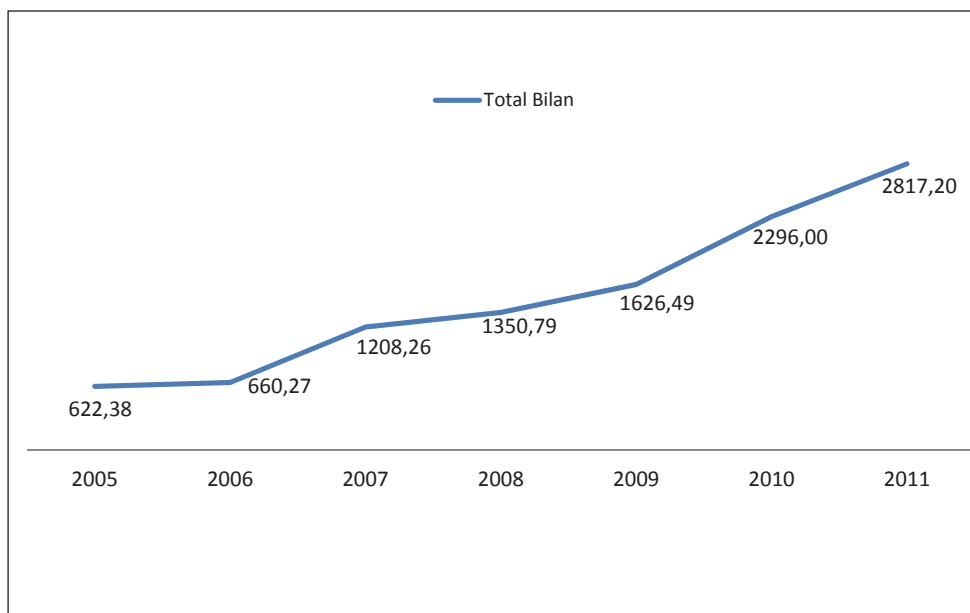
L'analyse des activités du système bancaire porte essentiellement sur les paramètres clés à savoir le total bilantaire, les opérations avec la clientèle, en l'occurrence les dépôts et les crédits et, enfin, les autres opérations.

1.1 Total Bilantaire

L'activité bancaire mesurée par le total des bilans a progressé de 22,7% au cours de l'exercice 2011, pour ressortir à USD 2.817,20 millions contre USD 2.296,00 millions l'année précédente.

Le graphique 6 ci-dessous illustre cette évolution sur une période de sept (7) ans :

Graphique n° 6 : Total Bilantaire



L'évolution mensuelle des principaux paramètres bancaires se traduit, en ses principales composantes comme suit :

Tableau n° 6 : Bilan agrégé du système bancaire congolais 2010-2011

Rubriques	En millions USD			
	2010	2011	Variations	
	Montant	Montant	Valeur	%
Actif				
1. Opérations de Trésorerie & interbancaires	1 244,17	1 443,60	199,43	16,0
<i>Crédits bruts à la clientèle dont</i>	737,51	1 086,10	348,59	47,3
<i>Provisions pour crédits litigieux</i>	27,2	48,02	20,82	76,5
2. Crédits nets à la clientèle	710,31	1 038,08	327,77	46,1
3. Opérations Diverses & Autres	167,33	109,81	-57,52	-34,4
4. Immobilisations nettes	174,19	225,71	51,52	29,6
Total	2 296,00	2 817,20	521,20	22,7
Passif				
1. Opérations de trésorerie & Interbancaires	152,12	205,95	53,83	35,4
2. Dépôts de la clientèle	1575,42	1 988,65	413,23	26,2
3. Opérations Diverses & Autres	245,01	250,07	5,06	2,1
4. Fonds Propres Comptables	323,44	372,52	49,08	15,2
Total	2 296,00	2 817,20	521,20	22,7

Partant de la catégorisation suivante :

Catégorie 1 : banques dont le total bilantaire est supérieur à USD 200 millions ;

Catégorie 2 : banques dont le total bilantaire est compris entre USD 100 millions et USD 200 millions ;

Catégorie 3 : banques dont le total bilantaire est inférieur à USD 10 millions.

il ressort que cinq (5) grandes banques accaparent 67% du total bilantaire, quatre (4) banques moyennes et onze (11) petites banques représentant respectivement 20% et 13 % du total bilantaire.

1.2. Opérations avec la clientèle

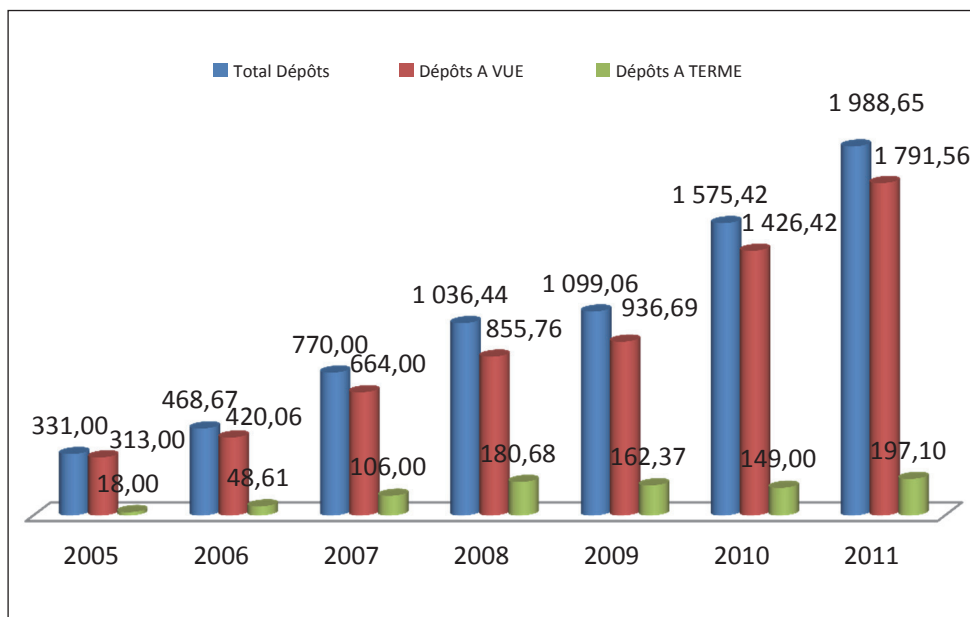
1.2.1. Dépôts

Le volume global des dépôts des banques s'est situé à USD 1.988,65 millions en 2011 en hausse de 26 % par rapport à 2010. Le volume se décline comme suit :

1.2.1.1. Dépôts par maturité

A fin 2011, la ventilation de ces ressources, par maturité indique une prédominance quasi-stable à 90 % des dépôts à vue constitués à 76 % des dépôts en comptes courants.

Graphique n° 7 : Evolution des dépôts par maturité

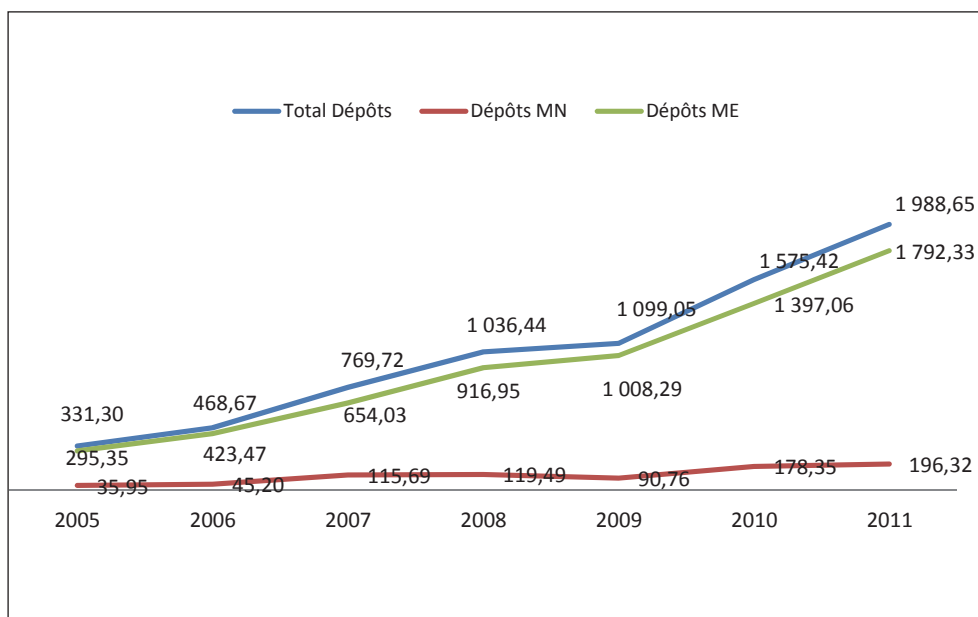


S'agissant des ressources à terme, bien que leur part soit demeurée constante à hauteur de 10% dans la structure des dépôts, elles ressortent à USD 197,10 millions en décembre 2011 contre USD 149,03 millions une année auparavant, soit une progression de 32%.

1.2.1.2. Dépôts par types de monnaies

Les dépôts collectés par le secteur bancaire en monnaies étrangères sont demeurés prédominants à 90% en 2011 contre 89% en 2010.

Graphique n° 8 : Evolution des dépôts par monnaies



1.2.1.3. Dépôts par types de déposants

L'analyse des dépôts par types de déposants renseigne une prépondérance des dépôts des entreprises privées et des ménages qui représentent respectivement 41 % et 45 % du total.

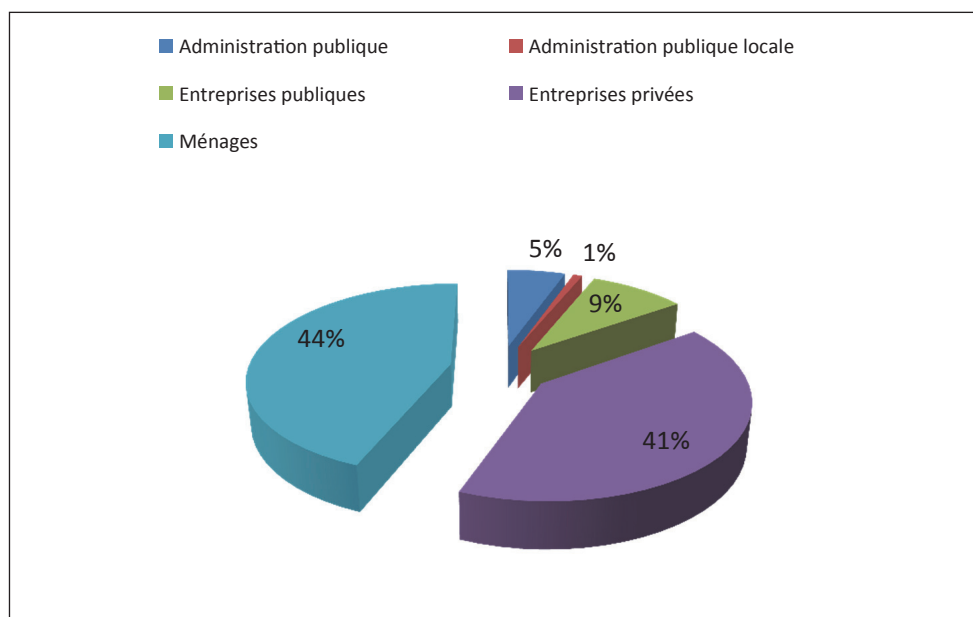
Les entreprises et les administrations publiques, ont quant à elles contribué à hauteur de 14 %.

L'analyse détaillée des dépôts par banques indique que sept (7) banques détiennent 86 % des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2011, avec chacune un volume d'au moins USD 100 millions.

A l'opposé, il a été dénombré 11 banques à faible capacité de mobilisation qui ont collecté individuellement des dépôts inférieurs à USD 50 millions.

Dans la catégorie intermédiaire, deux (2) banques mobilisent des dépôts dont le volume se situe entre USD 50 millions et USD 100 millions.

Graphique n° 9 : Dépôts par types de déposants



1.2.1.4. Evolution des comptes bancaires

Tableau n° 7 : Comptes bancaires 2010-2011

Rubriques	2009	2010	2011	Variation 2010 -2011
Nombre des comptes	400 000	600 000	741 370	141 370

Le nombre des comptes bancaires a connu une progression significative passant à 741.370 comptes à fin décembre 2011 contre 600.000 comptes une année auparavant.

Cette évolution positive améliore le taux de bancarisation de la RDC qui se situe à un niveau encore faible de 2 %. A ce propos, des efforts en matière d'inclusion financière sont mentionnés dans le chapitre relatif aux institutions de microfinance.

Graphique n° 10 : Evolution des comptes bancaires

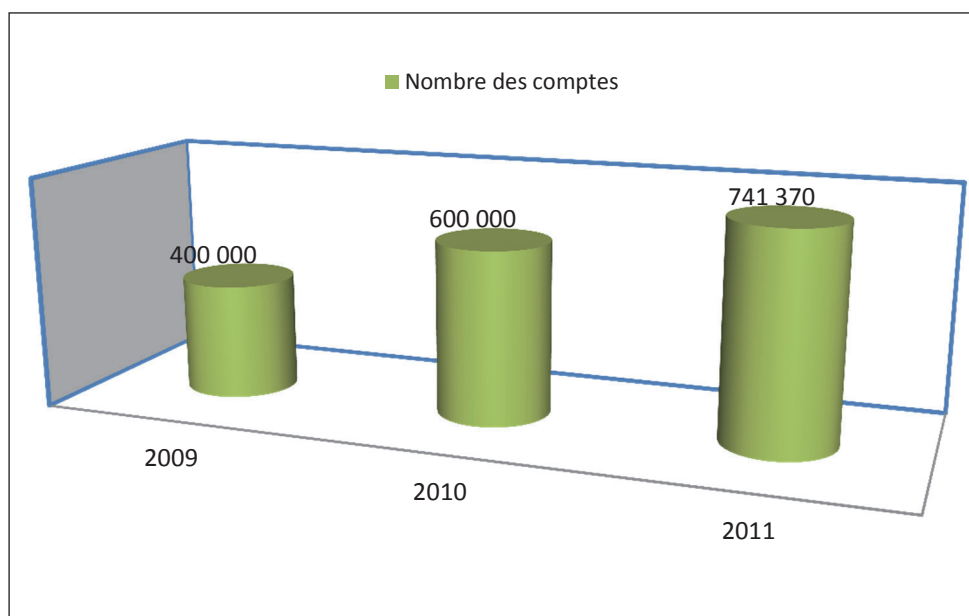


Tableau n° 8 : Comptes ouverts au sein des Institutions de Microfinance

Rubriques	2009	2010	2011	Variation 2010 -2011
Nombre des comptes	558.438	713.900	805.750	12,87 %

Les Institutions de Microfinance ont ouvert 805.750 comptes pour leurs membres ou clients à fin décembre 2011. Comparé à l'année précédente, elles ont enregistré une hausse de 12,87 %. Il appert que la synergie entre le secteur bancaire et celui de la microfinance contribue significativement à l'amélioration de la bancarisation du pays.

1.2.2. Concours à l'économie

Les concours à l'économie du secteur bancaire ont affiché une augmentation significative de 57 % d'une année à l'autre.

En effet, ils ont atteint USD 1.365,55 millions en 2011 contre USD 904,48 millions en 2010. Notons que la progression des concours à l'économie a été impulsée aussi bien par les crédits bruts à décaissements que par ceux de signature dont la hausse respective s'est située à 47 % et 67 %.

L'évaluation de l'effort déployé par les banques dans le financement de l'économie à travers les crédits à décaissement, à fin décembre 2011, révèle que suivant la catégorisation mentionnée plus haut, les grandes banques détiennent 69% de l'encours de crédits du secteur, suivies des banques de taille moyenne dont l'encours de crédits représente 19 % du total. En revanche, la capacité d'intervention des petites banques dans l'octroi de crédits à la clientèle n'a représenté que 12 % de l'encours global.

Tableau n° 9 : Concours à l'économie

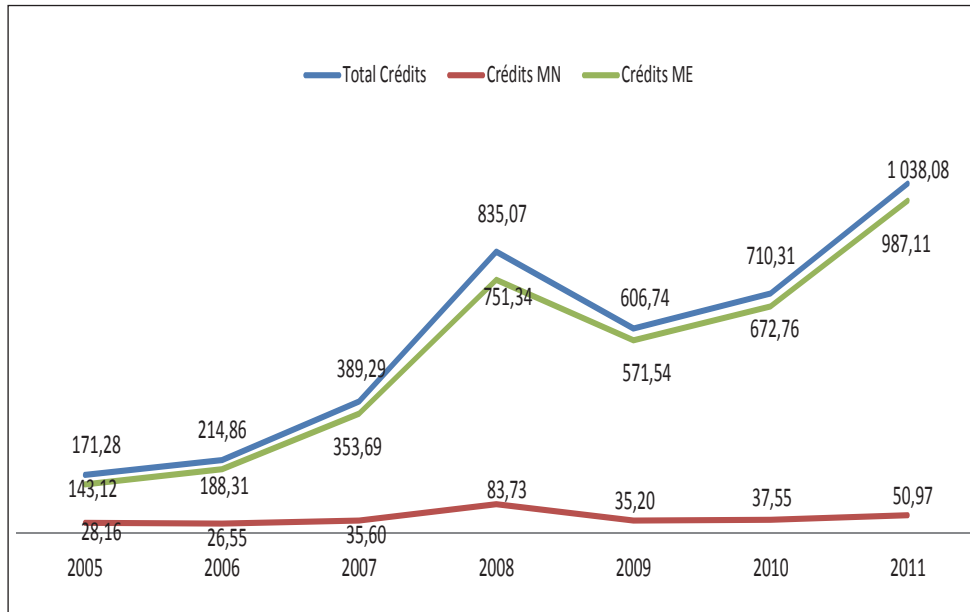
Rubriques	En millions USD				
	2009	2010	2011	Variation	
				Valeur	Pourcentage
Crédits bruts à la clientèle	629,57	737,51	1 086,10	348,59	47
Crédits de signature	0,96	166,97	279,45	112,48	67
Concours à l'économie	630,53	904,48	1 365,55	461,07	51

1.2.2.1. Répartition des crédits nets par monnaies

Tableau n° 10 : Répartition des crédits nets par monnaies

Rubriques	En millions USD			
	2010	2011	Variation	
			Valeur	%
Crédits en Monnaie Nationale	37,55	50,97	13,43	35,8
Crédits en Monnaie Etrangère	672,76	987,11	314,35	46,7
Crédits Total	710,31	1 038,08	327,78	46,1

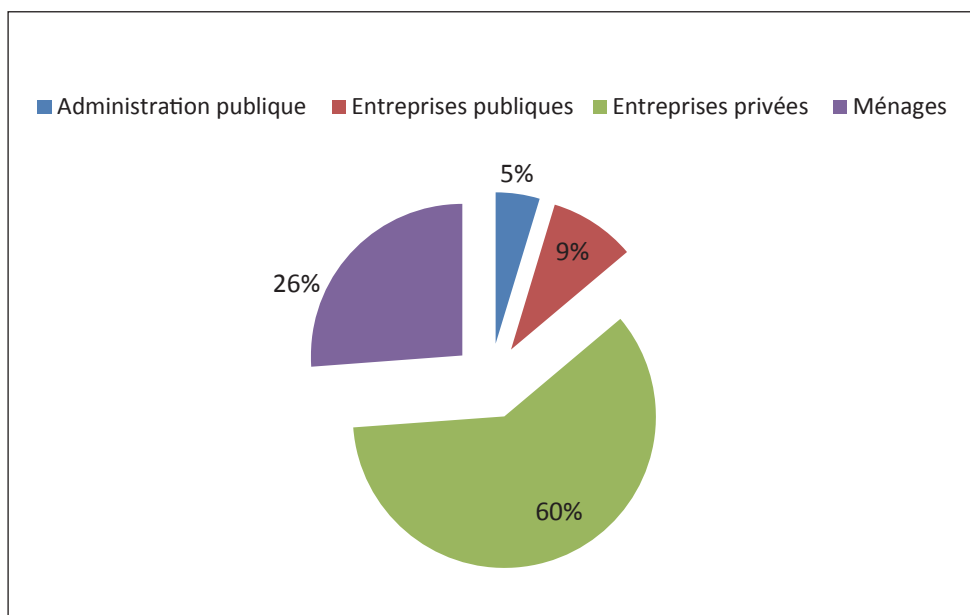
Graphique n° 11 : Evolution des crédits nets à la clientèle par types de monnaies



A fin 2011, les crédits nets en monnaies étrangères ont prédominé à 95 % l'ensemble des crédits nets accordés à la clientèle. Cette situation dénote de la persistance de la forte dollarisation qui caractérise l'économie congolaise.

1.2.2.2. Répartition des crédits par bénéficiaires

Graphique n° 12 : Evolution des crédits à la clientèle par bénéficiaires



A l'instar de l'exercice 2010, l'analyse de la distribution des crédits par bénéficiaires, révèle à fin 2011, que le secteur privé accapare 86 % de l'encours des crédits bruts, soit USD 935,44 millions contre 14 % en faveur du secteur public soit USD 150,66 millions.

1.2.2.3. Répartition des crédits par secteurs d'activité

Les crédits à la clientèle sont demeurés concentrés, en 2011, aux secteurs de « Commerce de gros, détail et réparation des véhicules », « de l'industrie », des « mines », de « l'information et de la communication ainsi que du transport et entreposage », avec des poids respectifs de 23 %, 9 %, 7 %, 7 % et 6 %.

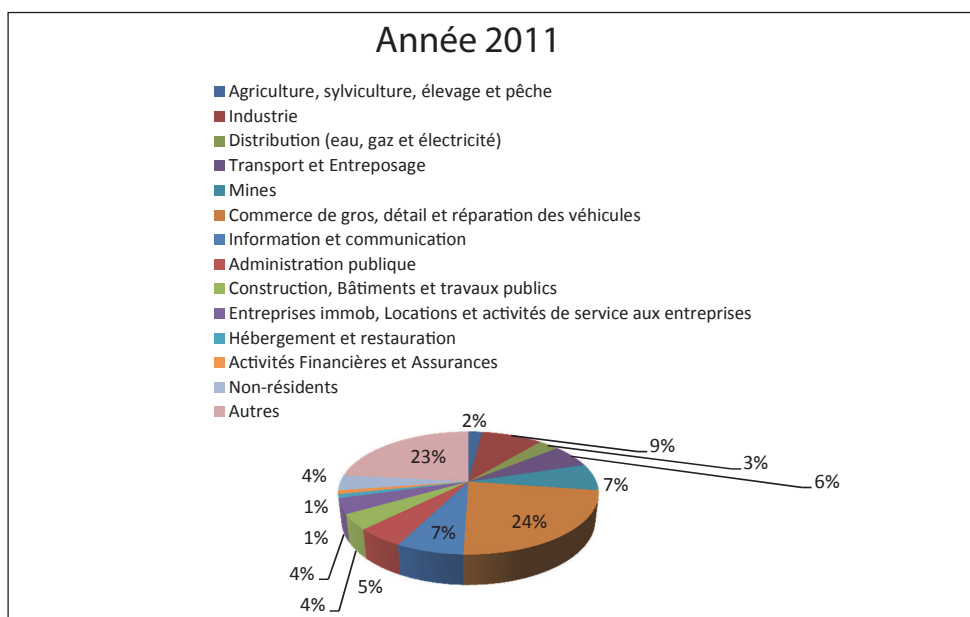
Tableau n° 11 : Distribution sectorielle des crédits à la clientèle

Secteurs d'activités	En %		
	2009	2010	2011
Agriculture, sylviculture, élevage et pêche	3	3	2
Industrie	10	9	9
Distribution (eau, gaz et électricité)	2	2	3
Transport et Entreposage	11	10	6
Mines	6	5	7
Commerce de gros, détail et réparation des véhicules	21	24	23
Information et communication	5	7	7
Administration publique	5	5	5
Construction, Bâtiments et travaux publics	2	2	4
Entreprises immob, Locations et activités de service aux entreprises	4	5	4
Hébergement et restauration	1	1	1
Activités Financières et Assurances	1	1	1
Non-résidents	1	1	4
Autres non sectorisés	28	25	23

Par ailleurs, la lecture croisée de la distribution sectorielle des crédits indique que plus de la moitié des crédits classifiés dans la rubrique « autres » concerne les crédits à la consommation en faveur des ménages.

Il est observé, au cours de la période sous revue, une croissance de la part des crédits accordés au secteur de la construction, bâtiment et travaux publics à hauteur de 2 %.

Graphique n° 13 : Distribution sectorielle des crédits à la clientèle en 2011



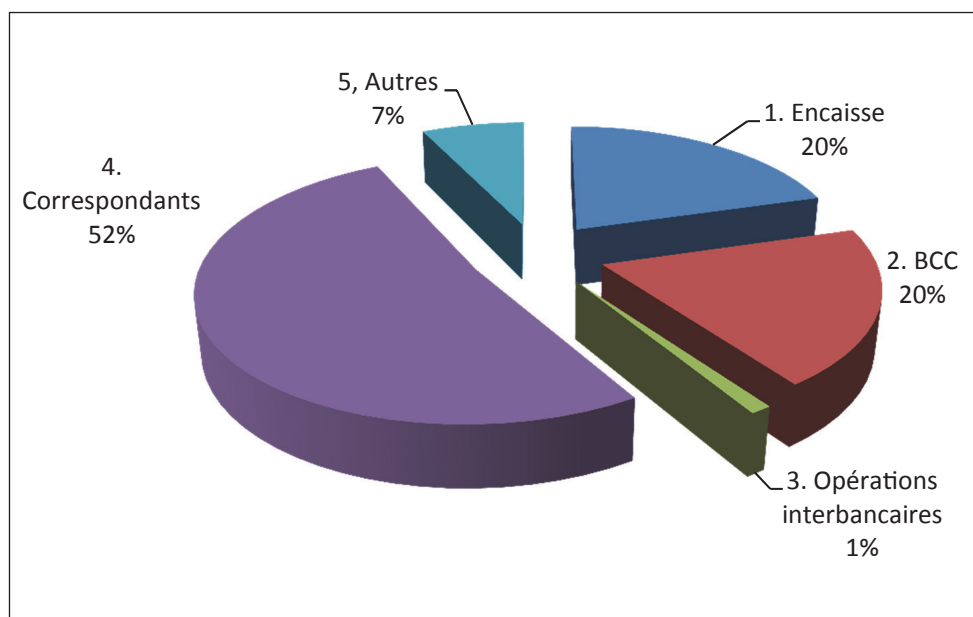
1.3 Opérations de trésorerie et interbancaires

Les emplois de trésorerie et interbancaires dont le poids représente 51% du total bilantaire du secteur bancaire, ont connu une croissance de USD 199,43 millions, soit 16%, passant de USD 1.244,17 millions en 2010 à USD 1.443,60 millions en 2011. Cette situation est impulsée principalement par la hausse respective des Avoirs auprès de la Banque Centrale du Congo, des Encaisses et des Avoirs auprès des correspondants notamment en comptes nostri.

Tableau n° 12 : Opérations de Trésorerie et Interbancaires

ACTIF	2009	2010	2011	Variation 2010-2011	
				valeur	%
1. Encaisse	166,49	244,31	296,24	51,93	21,3
2. BCC	90,44	172,5	282,43	109,93	63,7
3. Opérations interbancaires	20,97	1,04	15,87	14,83	1426,4
4. Correspondants	520,57	711,65	745,18	33,53	4,7
5, Autres	0	114,67	103,87	-10,80	-9,4
TOTAL AVOIRS	798,47	1244,17	1443,60	199,43	16,0
PASSIF					
1. BCC	12,17	14,47	65,95	51,48	355,8
2. Opérations interbancaires.	1,95	0	12,65	12,65	100,0
3. Correspondant	56,06	137,66	116,92	-20,74	-15,1
4, Autres	0	0	10,43	10,43	100,0
TOTAL ENGAGEMENTS	70,18	152,13	205,95	53,82	35,4
Solde de trésorerie	728,29	1092,04	1237,64	145,60	13,3

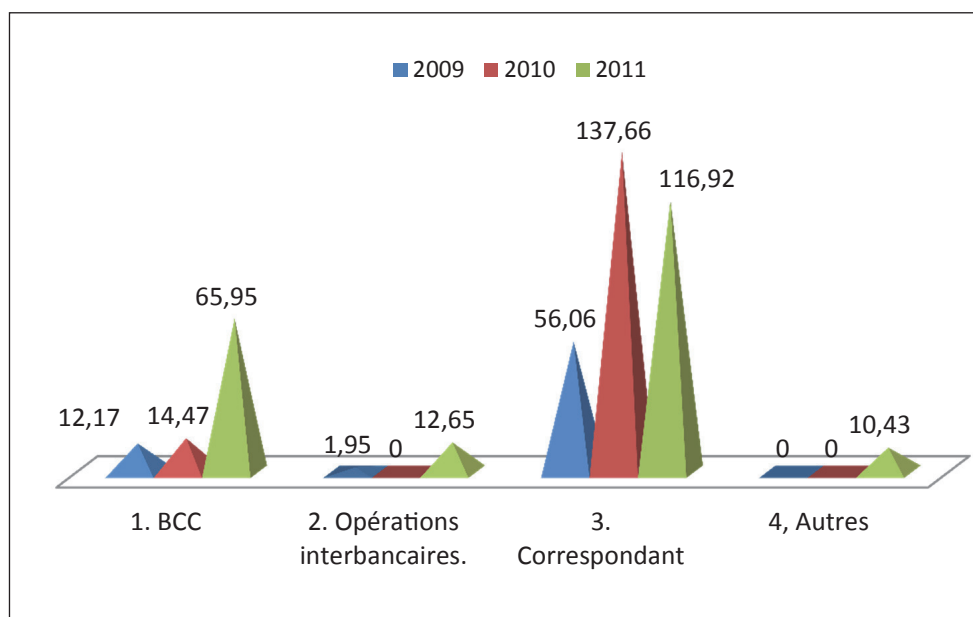
Graphique n° 14 : Ventilation des emplois de trésorerie et interbancaires



L'importance des opérations de trésorerie et interbancaires atteste d'une attitude prudente des banques par rapport aux attentes de financement de l'économie.

De même, les engagements de trésorerie ont affiché une croissance de 35 %, se situant à USD 205,95 millions à fin 2011 contre USD 152,12 millions en 2010, croissance induite principalement par la hausse des avoirs détenus auprès du secteur bancaire congolais.

Graphique n° 15 : Ventilation des ressources de trésorerie et interbancaires



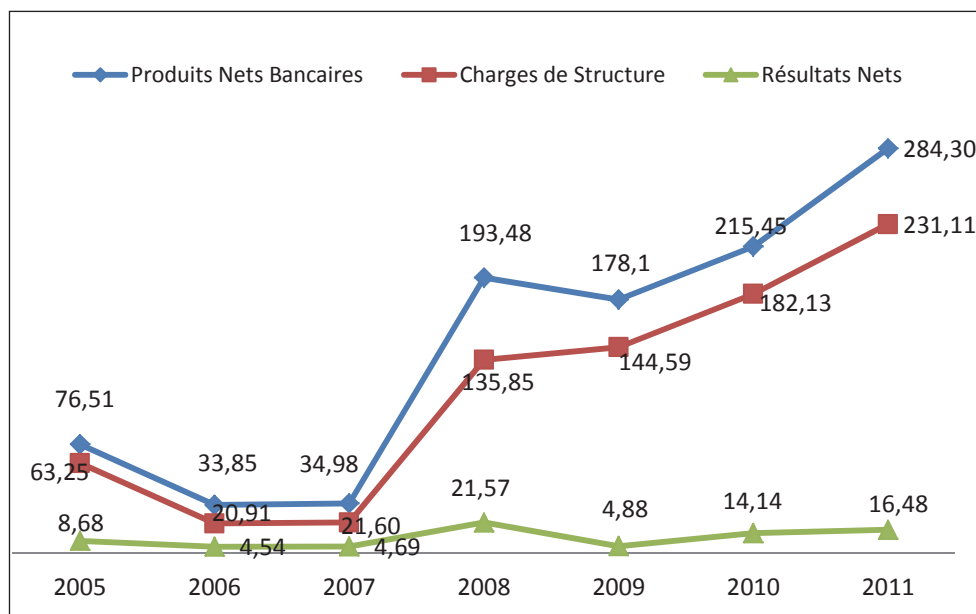
Section 2. : ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

Tableau n° 13 : Formation du résultat du système bancaire

En millions d'USD

RUBRIQUES	Périodes			Variations 2010-2011	
	2009	2010	2011	VALEUR	%
+ Produit net sur les opérations interbancaires et de trésorerie	15,93	11,51	12,60	1,09	9,5
+ Produit net sur les opérations clientèle	76,22	106,93	146,46	39,53	37,0
+ Produit net sur les opérations diverses bancaires	85,94	97,01	125,24	28,23	29,1
Produit net bancaire (1+2+3)	178,1	215,45	284,30	68,85	32,0
- Frais de structure	144,59	182,13	231,11	48,98	26,9
Résultat brut d'exploitation	33,51	33,32	53,19	19,87	59,6
-Dotations aux amortissements	42,11	39,24	74,07	34,83	88,8
+ Reprises provisions/Provisions non utilisées	4,44	9,95	25,18	15,23	153,1
Résultat d'Exploitation	-4,17	4,03	4,29	0,26	6,6
-charges hors exploitation	3,93	0	0,00	0,00	0,0
+revenus des immeubles hors exploitation	4,6	15,01	11,74	-3,27	-21,8
+ Revenus accessoires	9,95	12,35	24,19	11,84	95,9
Résultat courant avant impôt	6,46	31,39	40,23	8,84	28,2
Plus ou moins value des titres de placement	0	0	0,00	0,00	0,0
- Pertes exceptionnelles/pertes non provisionnées	1,58	12,11	9,89	-2,22	-18,3
-Impôts sur le résultat		5,16	13,86	8,70	168,5
Résultat net de l'exercice	4,88	14,14	16,48	2,34	16,6

Graphique n° 16 : Evolution de la rentabilité du secteur bancaire de 2005 à 2011



L'analyse du compte de résultat du système, au terme de l'exercice 2011 appelle les commentaires ci-après :

- **le produit net bancaire** (PNB) s'est fixé à USD 284,30 millions à fin décembre 2011 contre USD 215,45 millions une année plus tôt, enregistrant un taux d'accroissement de 32%. Il est constitué à hauteur de 52 % par le produit net sur les opérations avec la clientèle et de 44% par le produit net sur les opérations bancaires diverses. Notons qu'une (1) banque sur les vingt (20) banques opérationnelles dans le secteur a réalisé un produit net bancaire négatif au cours de la période sous revue;
- **les frais de structure**, dont le poids est resté quasi stationnaire à 81% du PNB, se sont situés à USD 231,11 millions à fin décembre 2011 contre USD 182,13 millions l'année précédente, soit une hausse de 27 %. Ceci explique le niveau élevé du coefficient d'exploitation par rapport à la norme maximale généralement admise de 60%.
- **le résultat brut d'exploitation**, en hausse de 60 % par rapport à l'exercice 2010, s'est établi à USD 53,19 millions en décembre 2011 contre USD 33,32 millions en 2010 ;
- **le résultat d'exploitation** a enregistré une augmentation de plus de 7 %, pour se situer à USD 4,29 millions en 2011 contre USD 4,03 millions en 2010. Ce résultat a connu plus l'impact des dotations aux amortissements et aux provisions ;

- **le résultat courant avant impôt** a également connu une progression de 28,2 %, se situant à USD 40,23 millions à fin 2011 contre USD 31,39 millions une année auparavant. Cette évolution est essentiellement tributaire de l'augmentation des revenus accessoires qui ont atteint USD 24,29 millions au cours de la période sous revue contre USD 12,35 % millions en 2010, soit une hausse de 95,9 % ;
- **le résultat net** des banques s'est situé à USD 16,48 millions à fin 2011 contre USD 14,14 millions en décembre 2010, dégageant une croissance de USD 2,34 millions, soit 17 % entre 2010 et 2011. Il sied de relever que douze (12) banques sur vingt (20) ont réalisé des résultats positifs pour un montant total de USD 30,42 millions, tandis que huit (8) autres banques ont enregistré des pertes globales de l'ordre de USD 13,94 millions.

II^{ème} Partie :
ACTIVITES DE LA DIRECTION
DE LA SURVEILLANCE EN 2011

Aucune évolution n'a marqué, en 2011, le cadre légal. En revanche, le cadre réglementaire a été enrichi par la publication de l'instruction n° 24 relative à l'émission de monnaie électronique et aux établissements de monnaie électronique.

Chapitre 1 :

CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

1.1 Textes Légaux

Le système financier en République Démocratique du Congo est régi par quatre principaux textes légaux, à savoir :

- **la Loi n° 005/2002 du 07 mai 2002 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo**

La loi susmentionnée a comme objectif principal de garantir à la République Démocratique du Congo, par le biais de sa Banque Centrale, une politique monétaire globale avec comme toile de fond la recherche de la prospérité nationale.

Elle précise les missions de cette Institution de Droit Public et énumère les dispositions relatives à son indépendance dans la réalisation de celles-ci.

Elle détermine les organes de la Banque Centrale ainsi que leurs modes de fonctionnement et définit les rapports entre la Banque Centrale et le Gouvernement.

Au travers de cette loi, la Banque Centrale a reçu mandat du législateur d'élaborer la réglementation, de contrôler et d'encadrer les Etablissements de Crédit, les Institutions de Micro Finance et les autres intermédiaires financiers.

- **la Loi n°003/2002 du 02 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des Etablissements de Crédit**

Cette loi également appelée loi bancaire, couvre les activités de toutes les entreprises du secteur financier et les définit à partir de leur fonction économique qui est la réalisation d'opérations bancaires.

Les opérations de banque sont subdivisées en trois catégories distinctes à savoir la réception des fonds du public, les opérations de crédit ainsi que les opérations de paiement et la gestion des moyens de paiement.

La loi bancaire regroupe sous le vocable « Etablissements de Crédit » les entreprises, auxquelles s'appliquent des réglementations spécifiques, identifiées ci-après :

- les banques ;
- les Coopératives d'Epargne et de Crédit ;

- les caisses d'épargne ;
- les institutions financières spécialisées ;
- les sociétés financières.

- **la Loi n° 002/2002 du 02 février 2002 portant dispositions applicables aux Coopératives d'Epargne et de Crédit (COOPEC)**

Cette loi définit un cadre institutionnel spécifique aux coopératives d'épargne et de crédit destiné à sauvegarder les particularités inhérentes à leurs modalités d'organisation et de fonctionnement, sans remettre en cause leur statut d'Etablissement de Crédit.

Les coopératives d'épargne et de crédit sont des groupements dotés de la personnalité juridique, qui poursuivent principalement un objectif social à travers les services financiers rendus à leurs membres.

- **la Loi n°04/016 du 19 juillet 2004 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

Le blanchiment de capitaux et le terrorisme sont considérés, à l'échelle planétaire, comme les pires fléaux hérités du vingtième siècle, le premier mettant en péril les systèmes économiques et financiers des Etats, le second menaçant la paix et la sécurité internationales par la multiplication, dans diverses régions du monde, des actes terroristes motivés notamment par l'intolérance et l'extrémisme.

Ainsi, cette loi définit un cadre juridique permettant la prévention, la détection et, le cas échéant, la répression des actes constitutifs de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

1.2 Textes Réglementaires

Aux fins de préserver la stabilité du secteur financier, la Banque Centrale du Congo a mis en place, en sus du dispositif légal ci-dessus, un dispositif réglementaire approprié en vue de préserver la stabilité du secteur financier.

Le dispositif réglementaire en vigueur, qui vise à préserver la stabilité du secteur financier, couvre tous les domaines liés à l'activité des Etablissements de Crédit. Il s'articule, notamment autour des conditions d'agrément, à la communication des informations, aux normes de gestion prudentielle qualitatives et quantitatives, au gouvernement d'entreprise et la gestion des risques.

A fin 2011, les instructions réglementaires en vigueur sont les suivantes :

- **Au niveau des Banques**

- Instruction n° 5 aux banques et autres établissement de crédit relative au fonctionnement de la Centrale des Risques. Outil d'aide à la prise de décision par les établissements de crédit, la Centrale des Risques récence l'ensemble des bénéficiaires de crédits et leur niveau d'endettement dans le système et tient cette base des données à la disposition desdits établissements dans leur appréciation de la solvabilité des emprunteurs ;
- Instruction n°13, modification n° 4 du 30 décembre 2003, relative à la procédure de mise à l'index. La Banque Centrale du Congo peut d'office ou à la demande d'un Etablissement de crédit, mettre à l'index toute personne physique ou morale qui, après avertissements lui notifiés, entretient des impayés, émet des chèques sans provisions ou enfreint les dispositions relatives à la réglementation de change ;
- Instruction n°14, modification n° 5 du 6 août 2010, relative aux normes de gestion prudentielle en rapport notamment avec la solvabilité, la liquidité, la position de change;
- Instruction n° 15 arrêtant les normes relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
- Instruction n° 15 bis, modification n° 2 relative à la dérogation aux dispositions légales interdisant tout paiement en espèces ou par titre au porteur d'une somme en francs congolais ou autre globalement égale ou supérieure à USD 10.000 ;
- Il s'agit des diligences minimales à mettre en œuvre, par les intermédiaires financiers, dans la prévention et la détection des actes de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.
- Instruction n° 16 fixant les règles prudentielles relatives à la classification au provisionnement des crédits ;
- Instruction n° 17 relatives aux règles prudentielles en matière de contrôle interne et de conformité applicables aux Etablissements de Crédit. Les Etablissements assujettis doivent se doter d'un dispositif de contrôle interne adéquat en adaptant l'ensemble des dispositifs visés par ladite instruction à la nature et au volume de leurs activités, à la taille, à leur implantation et aux risques de différentes natures auxquels ils sont exposés;
- Instruction n° 18 précisant les règles en matière d'agrément des banques et de leurs dirigeants ainsi que de modification d'éléments ayant concouru à la délivrance de l'agrément ;
- Instruction n° 19 arrêtant les dispositions concernant le commissariat aux comptes des établissements de crédit ;

- Instruction n° 21 établissant les bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise dans les Etablissements de Crédit. Le gouvernement d'entreprise fait référence aux relations entre ses actionnaires, son Conseil d'Administration, la Direction Générale et les autres parties prenantes ;
- Instruction n° 22 arrêtant les règles prudentielles en matière de gestion des risques dans les Etablissements de Crédit. Ces derniers doivent mettre en place des systèmes de gestion des risques adaptés à la nature, au volume et au degré de complexité des activités et opérations de l'établissement et ajustés régulièrement en fonction de leur profil de risque et de l'évolution des marchés ;
- Instruction n° 23 relative à l'exercice du pouvoir disciplinaire de la Banque Centrale. Les Etablissements de Crédit sont tenus de respecter scrupuleusement les dispositions légales et réglementaires régissant leurs activités. Le non-respect de ces dispositions les expose aux sanctions prévues par les textes légaux et réglementaires en la matière.

- **Au niveau des Institutions de Micro Finance**

- Instruction n° 1 aux Institutions de Micro Finance, modification n° 1 du 18 décembre 2005.

Ce texte réglementaire pris par la Banque Centrale définit les dispositions afférentes à l'activité et au contrôle des Institutions de Micro Finance.

Une Institution de Micro Finance est une organisation qui offre des services financiers à des personnes à faibles revenus qui n'ont pas accès ou difficilement accès au secteur financier formel (banques classiques) pour les aider à conduire des activités productives ou génératrices de revenus leur permettant ainsi de développer leurs très petites entreprises.

En République Démocratique du Congo, les Institutions de Micro Finance, sont réparties en trois catégories, à savoir :

- les entreprises de micro-crédit de première catégorie ;
- les entreprises de micro-crédit de deuxième catégorie ;
- les sociétés de Micro Finance.

Par ailleurs, un projet de loi devant régir les activités des Institutions de Micro Finance est en processus de promulgation à la Présidence de la République. Ce projet de loi reprend dans son dispositif les principes essentiels liés à la sécurité du cadre et renvoie aux textes réglementaires les détails et autres procédures.

Il a été conçu suivant un processus participatif et selon les meilleures pratiques du secteur en vue d'intégrer les préoccupations des professionnels de la microfinance,

des scientifiques et des représentants des services publics dont les activités impactent sur la microfinance.

- **Au niveau des Autres Intermédiaires Financiers**

Les messageries financières, bureaux de change manuel et établissements de monnaie électronique, sont des autres types d'intermédiaires financiers encadrés par la Banque Centrale du Congo.

- (i) *Les messageries financières*

Les messageries financières sont organisées par l'Instruction Administrative n° 006 modification n° 1 du 13 juillet 2006.

Dans le cadre de cette instruction, on entend par Messagerie Financière toute personne morale de droit congolais autres que les établissements des crédits qui effectue en l'état, à titre de profession habituelle, sans déplacement physique des fonds du donneur d'ordre, des opérations de transfert.

Il existe deux catégories des Messageries Financières opérant en République Démocratique du Congo, à savoir :

- les Messageries Financières opérant exclusivement sur le territoire national (catégorie A) ;
- les Messageries Financières opérant à la fois sur le territoire national et avec l'étranger (catégorie B) ;

- (ii) *Les bureaux de change*

L'Instruction Administrative n° 007, modification n° 1, du 13 juillet 2006 régleme les activités des bureaux de change.

Les bureaux de change sont des personnes morales autres que les Etablissements de Crédit qui effectuent, à titre de profession habituelle, des opérations de change manuel.

- **Au niveau des sociétés financières**

En date du 11 novembre 2011, la Banque Centrale a édicté l'instruction n° 24 relative à l'émission de monnaie électronique et aux établissements de monnaie électronique.

Les établissements de monnaie électronique y sont définies comme des personnes morales relevant de la catégorie de société financière autorisées à émettre des moyens de paiement sous forme de monnaie électronique et débiteurs de la créance incorporé dans l'instrument de paiement électronique.

Ce texte fixe les conditions d'accès et d'exercice de l'activité d'émission de monnaie électronique par les établissements assujettis. Leurs activités se limitent à :

- l'émission de monnaie électronique ;
- la mise à la disposition du public de monnaie électronique et,
- la gestion de monnaie électronique.

Chapitre 2 :

AGRÉMENTS ET RÉGLEMENTATION

Section 1 : Réglementation

Au cours de l'année sous examen, la Banque Centrale du Congo s'est engagée dans la réalisation d'importantes modifications des lois et règlements du système financier congolais afin de les mettre en conformité avec les standards internationaux.

A cet effet, l'institut d'Emission a bénéficié de l'appui du Département Juridique du Fonds Monétaire International qui a effectué, dans ce cadre, deux (2) visites pour les travaux d'amendements à porter aux lois portant statut de la Banque Centrale du Congo (005/2002 du 07 mai 2002 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo) et relative à l'activité et au contrôle des Etablissements de Crédit ou loi bancaire (003/2002 du 02 février 2002).

Il convient de souligner que dans le cadre du Programme Economique du Gouvernement négocié avec les partenaires au développement de la République Démocratique du Congo, la partie congolaise s'est engagée à procéder à la relecture des lois et règlements de son système financier et à promulguer les différents textes y afférents en 2013 au plus tard.

En substance, les modifications préconisées au niveau des deux textes de loi s'articulent autour des points suivants :

- insertion dans la loi n°005 portant statut de la B.C.C, de la mission de « contribuer à la stabilité financière » ;
- introduction d'une disposition relative au privilège spécial du Trésor ;
- introduction du rôle de prêteur de dernier ressort pour une banque d'importance systémique devenue insolvable ;
- introduction dans la loi n° 003 du concept d'actionnaire de référence ;
- établissement dans la loi n° 003 du degré des privilèges des créanciers en cas de liquidation ;
- introduction dans la loi n° 003 de la coopération avec les autres autorités de supervision nationales et/ou étrangères ; ;
- le renforcement des pouvoirs du représentant provisoire et de l'Administrateur Provisoire devenu commissaire au redressement dans le processus de redressement d'un établissement de crédit en difficulté.

Section 2 : Agréments et Actes Conformes en 2010

2.1. Agréments

2.1.1. Banques

Aucune banque n'a été agréée au cours de l'année 2011.

Toutefois, la Banque Centrale a autorisé, conformément à la loi bancaire, huit (8) banques l'ouverture de 24 agences bancaires et quatre(4) guichets.

2.1.2. Institutions de Micro Finance

A fin 2011, vingt-six (26) Institutions du Système Financier Décentralisé ont reçu l'agrément de la Banque Centrale du Congo, à raison de 21 Coopératives d'Épargne et de Crédit et 5 Institutions de Micro Finance.

Parallèlement, sept (7) Institutions de Micro Finance ont reçu l'autorisation pour ouvrir seize (16) agences.

2.1.3. Autres Intermédiaires Financiers

La Banque Centrale du Congo a agréé, en 2011, onze (11) Messageries Financières, ayant toutes les sièges à Kinshasa, treize (13) extensions et vingt-huit (28) guichets essentiellement à Kinshasa.

En revanche, la Banque Centrale du Congo a rejeté la demande d'agrément de deux messageries financières. En outre, elle a retiré l'agrément de deux (2) messageries financières.

Un (1) Bureau de change a été agréé tandis que deux bureaux de change ont vu leurs agréments retirés.

2.1.4. Commissaires aux comptes

La Banque Centrale du Congo, conformément à la procédure d'agrément des commissaires aux comptes auprès des établissements de crédit a accordé l'agrément à un Bureau d'Études en qualité de commissaire aux comptes personne morale. Au final, le nombre des commissaires aux comptes agréés au 31 décembre 2010 s'est élevé à huit (9) Cabinet d'Audit et huit (8) personnes physiques.

2.2. Actes conformes

La Banque Centrale a entériné les modifications des statuts de certaines banques portant essentiellement sur l'augmentation de capital social en vue de renforcer davantage leur structure financière.

Par ailleurs, conformément aux dispositifs réglementaires en matière de gouvernance, édictée en 2011, la BCC a approuvé la reconfiguration des conseils d'administration de plusieurs banques, en l'occurrence vingt (20) dirigeants affectés à la gestion courante ou à l'administration des banques.

Chapitre 3 :

CONTROLE PERMANENT DES BANQUES, INSTITUTIONS DE MICROFINANCE ET AUTRES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Section 1 : Contrôle permanent des banques

1.1. Activités des banques

Le présent chapitre comprend particulièrement l'analyse des normes et ratios prudentiels et quelques paramètres de solidité financière du système bancaire congolais.

1.2. Analyse des normes et ratios prudentiels des banques

Tableau n° 14 : Ratios prudentiels du système bancaire congolais

En millions de USD, sauf indication contraire

RUBRIQUES	PERIODES			VARIATIONS 2011-2012	
	2009	2010	2011	Valeur	%
Fonds propres prudentiels dont :	197,69	311,79	396,2	84,41	27
* fonds propres de base	130,12	228,75	282,46	53,71	23
* fonds propres complémentaires	70,25	84,23	113,74	29,51	35
- Emprunts subordonnés	12,57	12,27	22,05	9,78	80
* fonds à déduire des fonds propres	2,69	1,19	0	-1,19	-100
Ratio de solvabilité $\geq 10\%$	17%	29%	30%		1%
Ratio de solvabilité Tier 1 $\geq 7\%$ (*)	11%	21%	21%		0%
Ratio de liquidité immédiate $\geq 80\%$	70%				
Ratio de liquidité à court terme $\geq 80\%$	68%				
Ratio de liquidité globale $\geq 100\%$		118%	119%		1%
Ratio de liquidité en Monnaie Nationale $\geq 100\%$		185%	185%		0%
Ratio de liquidité en Monnaies étrangères $\geq 100\%$		112%	111%		-1%
Ratio de transformation à M< $\geq 80\%$	170%	175%	177%		2%
Ratio de couverture des immobilisations par les FPP $\geq 100\%$	166%	323%	223%		-100%
Ratio de risque de change (%) Norme $\pm 15\%$ des F.P.	-18%	-5%			5%

(*) Le mode de calcul de ce ratio a évolué

Au plan prudentiel, l'analyse des banques en activité laisse apparaître les faits saillants ci-dessous :

- le renforcement des fonds propres réglementaires du secteur bancaire à hauteur de 27 %. En effet, de USD 311,79 millions, les fonds propres réglementaires du secteur bancaire ont atteint USD 396,20 millions à la suite principalement de l'augmentation du capital opérée dans six (6) banques pour un total de près de USD 55 millions ;
- le respect, par la plupart de banques, des normes de solvabilité globale et tier 1 à l'exception d'une banque dont les ratios y relatifs sont situés respectivement à 9,59% et 5,07% ;
- la conformité, par l'ensemble des banques, aux normes de couverture des immobilisations par les fonds propres réglementaires ainsi que du coefficient de transformation à moyen et long terme qui se sont situées respectivement à 223% et 117,4% 2011 ;
- la norme de surveillance de la position de change est restée en ligne auprès de quinze (15) banques ;
- une liquidité globalement appréciable attestée par des ratios conformes aux normes se situant à 119% pour la liquidité globale, 185% pour la liquidité en monnaie nationale et 111% pour la liquidité en monnaies étrangères. Toutefois, il sied de noter que sur les vingt (20) banques en activité, trois (3) banques n'ont pas satisfait à la norme de liquidité globale, deux (2) banques n'ont pas atteint la norme de 100 % pour la liquidité en monnaie nationale et enfin cinq (5) banques n'ont pas satisfait à la norme de liquidité en monnaie étrangère.

Tableau n° 15 : Qualité du portefeuille crédit du système bancaire

RUBRIQUES	En millions d'USD				
	2009	2010	2011	Variations	
				Valeur	%
1. Crédits bruts à la clientèle	629,57	737,51	1086,10	348,59	47
2. Provisions sur crédits litigieux	22,83	27,2	48,02	20,82	77
3. Crédits nets à la clientèle	606,74	710,31	1038,08	327,77	46
4. Crédits litigieux bruts	42,77	49	72,45	23,45	48
5. Crédits litigieux nets	19,94	21,8	24,43	2,63	12
6. Taux brut des crédits en souffrance	7%	7%	6,7%		-0,3
7. Taux net des crédits en souffrance	3%	3%	2,3%		-0,7
8. Taux de couverture des litigieux par les provisions	53%	56%	66%		10

Outre les fonds propres réglementaires et les ratios prudentiels, l'analyse s'est aussi appesantie sur la qualité des actifs tel que présenté dans le tableau ci-dessus. En effet,

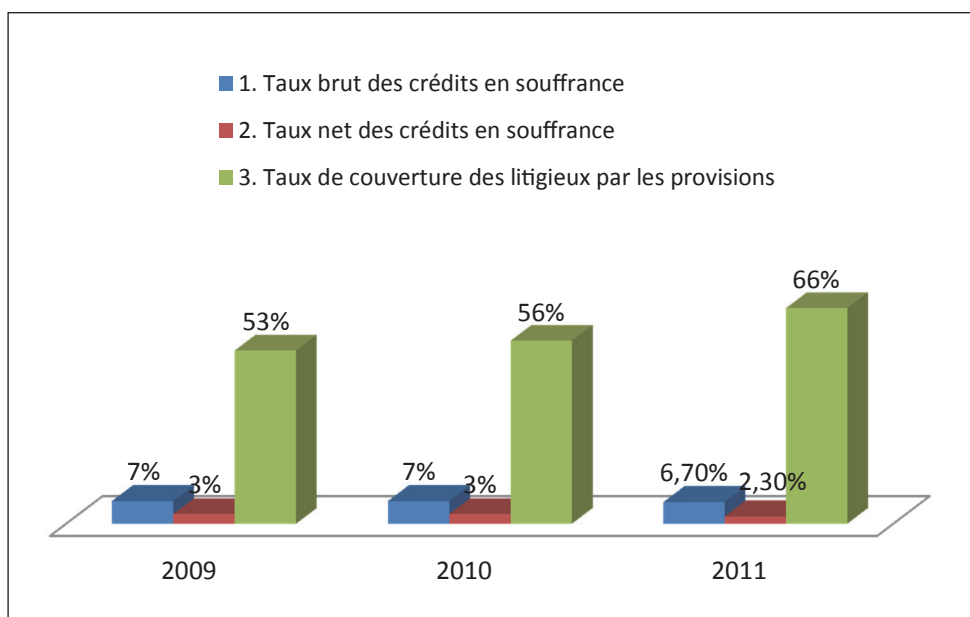
il ressort un accroissement de 48 % des crédits litigieux bruts passés de USD 49 millions à fin décembre 2010 à USD 72,45 millions à fin décembre 2011.

Cependant, tenant compte de l'importante augmentation des encours sains tant bruts que nets de crédits à décaissement au cours de la période sous revue, il se dénote des baisses respectives du poids des crédits litigieux bruts et nets par rapports aux encours totaux des crédits bruts et nets de 0,3 % et 0,7 %.

Dans le même registre, les provisions pour crédits litigieux se sont accrues durant la période de 77 % traduisant l'effort des banques d'assainir leurs portefeuilles crédits pour s'établir à USD 48,02 millions à fin décembre 2011 contre USD 27,20 millions en décembre 2010. Le taux de provisionnement de crédits litigieux est ainsi passé de 56% en 2010 à 66 %.

La bonne tenue des ratios prudentiels, en 2011, démontre à suffisance la consolidation du secteur bancaire congolais.

Graphique n° 17 : Qualité du portefeuille crédit (en %)



En conclusion, le redressement des indicateurs de l'activité et de l'exploitation du secteur bancaire se poursuit au regard de l'évolution de la situation consolidée des banques qui se présente comme suit :

- un accroissement du total bilantaire de 23 % au terme de l'exercice 2011 ;
- un accroissement des dépôts de la clientèle qui passent de USD 1.575,42 millions à fin décembre 2010 à USD 1.988,65 millions à fin décembre 2011, soit un accroissement de USD 413,23 millions (26 %). Il est à relever qu'une banque a

accusé à la clôture de l'exercice 2011 un niveau insignifiant des dépôts de l'ordre de USD 0,21 millions, en raison de la faiblesse de son niveau d'activité;

- une augmentation de l'encours des crédits à la clientèle net à la clientèle de 46 % au cours de la période sous revue ;
- un taux de emploi qui passe de 45 % à fin décembre 2010 à 52 % à fin décembre 2011 dégageant ainsi une intervention supplémentaire à l'économie de l'ordre de 7 % ;
- une augmentation sensible du solde de trésorerie des banques en position prêteuse au terme de l'exercice 2011 ;
- une nette progression des fonds propres comptables suite aux efforts fournis par les banques pour le strict respect de la norme sur le capital minimum, de USD 10 millions ;
- un accroissement sensible du bénéfice des banques de l'ordre de USD 2,34 millions, soit 17%, suite notamment au bon niveau du produit net bancaire ;
- une amélioration des ratios clés de gestion prudentielle, notamment la solvabilité et la liquidité.

1.3 Activités du Contrôle Permanent des Banques

Le Contrôle Permanent des Banques a consisté, au cours de l'exercice 2011, à :

1. analyser :

- les documents de reporting comptable et prudentiel des banques en s'appuyant sur les données transmises par le biais de l'application « Bank Supervision Application » qui offre l'avantage de l'automatisation du contrôle de cohérence des états transmis et de base des données ;
- l'évolution des ratios prudentiels et des paramètres de gestion des banques ;
- les rapports de contrôle sur place effectué auprès de 18 banques et rédiger les lettres de suite ou de notification à l'issue de différentes missions de contrôles diligentées dans les banques durant la période ;
- les rapports annuels des commissaires aux comptes des banques pour l'exercice clos 2010 ;
- les rapports annuels sur le contrôle interne des banques ;
- les rapports annuels sur la gestion et la surveillance des risques.

2. assurer :

- le suivi de la mise en œuvre par les banques des recommandations notifiées dans les lettres de suite ;
- le suivi de la mise à jour des informations générales sur les banques, leurs activités et leur actionnariat ;
- la tenue et la mise à jour des dossiers permanents des banques.

3. Evaluer :

- la fiabilité des dispositifs de contrôle interne des banques ;
- les systèmes de gestion et de surveillance des risques des banques ;
- la fiabilité des dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme auprès des banques.

4. Constituer une base des données fiables et actualisable des informations financières et prudentielles des banques.

En sus des activités évoquées ci-dessus, des réunions périodiques avec les dirigeants des banques ont été tenues dans le cadre du contrôle permanent sur plusieurs thèmes ayant trait notamment à la stratégie, à l'organisation et au fonctionnement de certaines banques.

Par ailleurs, en fonction des observations relevées sur pièces, des concertations avec le contrôle sur place ont permis d'établir un programme d'enquête pour l'année 2012.

Section 2 : Contrôle permanent des Institutions financières spécialisées et autres Intermédiaires financiers

2.1. Activités des Institutions financières spécialisées

Au cours de l'exercice 2011, la supervision de la Banque Centrale dans le secteur des institutions financières spécialisées a porté sur les institutions financières ci-après :

- la Caisse Générale d'Épargne, en sigle CADECO ;
- la Société Financière de Développement, en sigle SOFIDE.

2.1.1. La CADECO

Depuis sa transformation en société commerciale aux fins d'aboutir au désengagement de l'Etat en application du Décret n° 09/11 du 24 avril 2009 relative à la gestion des entreprises du portefeuille de l'Etat, la CADECO se trouve engagée dans un processus de restructuration et de viabilisation sous le pilotage du Comité de Pilotage pour la Réforme des Entreprises Publiques en sigle COPIREP à la suite d'une instruction du gouvernement.

A cet effet, par le contrat n° 002744/INT-GOUV/BCECODPM/IL/2011/SC du 15 juin 2011, le consortium Belgian Bankers Academy – Agence pour la coopération et le Développement a été recruté en vue de procéder à un audit général et ensuite de proposer un plan de restructuration et de viabilisation.

Au cours de l'exercice 2011, la poursuite dudit processus a été marquée par la première phase relative aux activités de positionnement entreprises par le consortium Belgian Bankers Academy ainsi que par le démarrage des travaux de certification des états financiers pour les exercices 2009, 2010 et 2011 par le Cabinet Cauditec.

Les travaux effectués par le consultant en rapport avec le positionnement de la CADECO sur le marché ont porté sur la recherche des solutions aux problématiques de recouvrement des créances, d'apurement des dettes et de la mise en place d'une stratégie de marché.

Indicateurs d'activité :

En attendant la conclusion des travaux en cours, l'analyse des états non certifiés produits et transmis à la BCC par la CADECO, au terme de l'exercice 2011 permet de retenir les indicateurs significatifs ci-après :

Tableau n° 16 : BILAN AGREGÉ (En millions)

RUBRIQUES	31/12/2010			31/12/2011			Variation	
	CDF	USD	%	CDF	USD	%	USD	%
TOTAL ACTIF	20 711	22,63	100,0	25 339	27,82	100,0	5,19	22,9
COMPTES DE TRESORERIE	2 783	3,04	13,4	4 115	4,52	16,2	1,48	48,6
ENCOURS CREDITS	3 191	3,49	15,4	4 503	4,94	17,8	1,46	41,8
Dont Crédits CT	2 734	2,99	13,2	3 784	4,15	14,9	1,17	39,1
Impayés		0,00	0,0		0,00	0,0	0,00	
Prêts au personnel	352	0,38	1,7	625	0,69	2,5	0,30	78,4
Prêts aux Dirigeants	3	0,00	0,0	4	0,00	0,0	0,00	34,0
Prêts à MT	102	0,11	0,5	90	0,10	0,4	-0,01	-11,3
COMPTES DE 1/3 ET DE REGULARISATION	1 203	1,31	5,8	1 898	2,08	7,5	0,77	58,5
COMPTES DE VALEURS IMMOBILISEES	13 534	14,79	65,3	14 823	16,27	58,5	1,49	10,0
TOTAL PASSIF	20 711	22,63	100,0	25 339	27,82	100,0	5,19	22,9
DETTES A COURT TERME	11 242	12,28	54,3	14 927	16,39	58,9	4,10	33,4
Dont - Dépôts	9 792	10,70	47,3	12 297	13,50	48,5	2,80	26,2
- Comptes des tiers et régularisations	1 450	1,58	7,0	2 630	2,89	10,4	1,30	82,2
CAPITAUX PERMANENTS	9 469	10,35	45,7	10 412	11,43	41,1	1,08	10,5
Dont : - Fonds propres comptables	9 428	10,30	45,5	10 363	11,38	40,9	1,08	10,4
- Dettes à Moyen et Long terme	41	0,04	0,2	49	0,05	0,2	0,01	20,1

- le capital social est fixé à CDF 8.937.472.167,29 (déterminé d'autorité par la commission mise en place par le COPIREP lors de sa transformation en société commerciale après évaluation du patrimoine immobilier et se référer à la Banque Centrale du Congo, Autorité de Supervision Bancaire) ;
- le total bilantaire accuse un accroissement de 23 % passant de USD 23 millions à USD 28 millions au terme de 2011 ;
- à l'actif, les valeurs immobilisées prédominent avec respectivement 65% et 58 % du total actif en 2010 et 2011 ;
- au passif, les dépôts enregistrent un accroissement de 26,2% passant de USD 11 millions en 2010 à CDF 14 millions en 2011. Toutefois, 10% de dépôts déclarés constituent des arriérés de rémunérations du personnel.

2.1.2. LA SOFIDE

Indicateurs d'activité :

Au terme de l'exercice revu, les paramètres clés de la SOFIDE se présentent comme suit :

Tableau n° 17 : Bilan agrégé (En milliers)

RUBRIQUES	31/12/2010		31/12/2011		Variation	
	USD	%	USD	%		%
TOTAL ACTIF	2 279	100	2 376	100	98	4,3
COMPTES DE TRESORERIE ET ENCOURS CREDITS	15	1	19	1	5	30,2
Dont Crédits à la clientèle	1 292	57	1 231	52	-61	-4,7
Impayés	1 213	53	1 040	44	-173	-14,3
Prêts au personnel	44	2	138	6	93	211,5
COMPTES DE 1/3 ET DE REGULARISATION	35	2	54	2	19	53,2
COMPTES DE VALEURS IMMOBILISEES	653	29	825	35	172	26,4
TOTAL PASSIF	319	14	301	13	-18	-5,7
TOTAL PASSIF	2 279	100	2 376	100	97	4,3
DETTES A COURT TERME	653	29	705	30	52	8,0
Dont - Dépôts et Cautions	123	5	91	4	-32	-26,1
- Comptes des tiers et régularisations	529	23	614	26	84	15,9
CAPITAUX PERMANENTS	1 626	71	1 671	70	45	2,8
Dont : - Fonds propres comptables	1 229	54	1 273	54	43	3,5
- Dettes à Moyen et Long terme	397	17	399	17	2	0,5

- le total bilantaire a enregistré un léger accroissement de 4% en passant de USD 2,28 millions à fin 2010 à USD 2,38 millions à fin 2011 résultant particulièrement des activités non bancaires ;
- à l'actif, l'encours des crédits nets à la clientèle évalué à USD 1,04 million, soit 44 % de l'actif contre USD 1,21 million au 31 décembre 2010, enregistre une régression de 14,3 % ;
- un accroissement de plus de 200 % des créances douteuses durant la période revue en passant de USD 44 milliers à fin 2010 à USD 138 milliers à fin 2011, dénotant ainsi d'une détérioration de la qualité du portefeuille crédit ;
- au passif, les capitaux permanents progressent de 3% à fin 2011 alors que les dettes à court terme accusent un accroissement de 8%.

Indicateurs d'exploitation

L'examen de la situation comptable de deux exercices revus de la SOFIDE fait ressortir ce qui suit :

- le produit net bancaire ne couvre pas les charges d'exploitation générale durant les deux exercices revus. (Il a reculé de USD 0,225 million en 2010 à USD 0,233 million en 2011) ;
- les frais de structure qui est passé de USD 0,929 million en 2010 à USD 0,967 million en 2011, soit, un accroissement de 4 % a résulté de l'utilisation d'une partie de l'encours des remboursements non recyclés a entraîné un effritement du portefeuille des crédits en 2011 ;
- les résultats nets faibles dégagés sur les deux exercices résultent plus des revenus non bancaires (USD 48 mille en 2010 et USD 54 mille en 2011).

2.2. Activités des autres intermédiaires financiers non bancaires

L'activité des Messageries Financières, et des Bureaux de Change, au cours de l'année 2011, a été marquée par les faits saillants ci-après :

- 1) agrément de 12 Messageries Financières ainsi que de leurs 12 Extensions et 17 Guichets ;
- 2) absence d'agrément des nouveaux Bureaux de Change ;
- 3) cessation d'activité volontaire de 2 Messageries Financières : Berval Express et Trans Mbwesa ;
- 4) retrait d'agrément de 2 Messageries Financières : Golden Money Trust et Sikar Finance ;
- 5) retrait d'agrément de 3 Bureaux de Change : Money Change, Christel Change et Free Business Change ;
- 6) entrée en activité de 2 Messageries Financières Internationales auprès des banques locales, à savoir : Western Union/Access et Western Union/BOA ;

Au terme de l'exercice 2011, par rapport à l'année précédente :

- les Messageries Financières agréées sont passées de 38 à 50 ;
- les Extensions, de 84 à 100 ;
- les Guichets, de 41 à 62 ;
- les Bureaux de Change, de 16 à 13.

A la fin de l'année 2011, la répartition géographique des Messageries Financières et Bureaux de Change sur le territoire national se présente comme suit :

Tableau n° 18 : Répartition géographique des Messageries Financières

MESSAGERIES FINANCIERES	KINSHASA	PROVINCE
- Sièges d'exploitation	48	02
- Guichets	62	0
- Extensions	01	99
- MSG Internationales/Banques	03	0
BUREAUX DE CHANGE	KINSHASA	PROVINCE
- Sièges d'exploitation	13	0
- Guichets	05	1

2.2.1. Messageries Financières

Sur base des données disponibles, l'évolution en 2011 des flux de transferts des fonds des Messageries Financières par rapport à l'année précédente, se présente comme repris dans le tableau qui suit :

Tableau n° 19 : Transferts nationaux reçus et émis

RUBRIQUES		2010	2011	VARIAT° %
TRANSFERTS NATIONAUX RECUS				
I. MSG CATEGORIE A				
	CDF	2 638 102 900	11 047 736 589	319
	USD	17 074 877	69 603 225	308
II. MSG CATEGORIE B				
	CDF	11 654 337 428	42 847 507 250	268
	USD	37 244 769	71 778 518	93
III. MSG COUPLEES AUX BANQUES				
	CDF	5 680	22 115 950	389 265
	USD	72 925 650	108 963 403	49
TOTAL TNR CDF	CDF	14 292 446 008	53 917 359 789	277
TOTAL TNR USD	USD	127 245 296	250 345 146	97

TRANSFERTS NATIONAUX EMIS				
I. MSG CATEGORIE A				
	CDF	4 405 627 066	12 840 157 663	191
	USD	8 106 718	64 342 174	694
II. MF CATEGORIE B				
	CDF	11 487 258 860	73 783 843 236	542
	USD	27 687 854	121 442 402	339
III. MF COUPLEES AUX BANQUES				
	CDF	5 967 269	21 935 200	268
	USD	65 760 296	110 174 115	68
TOTAL EN CDF	CDF	15 898 853 195	86 645 936 099	445
TOTAL EN USD	USD	101 554 868	295 958 691	191
TRANSFERTS INTERNATIONAUX RECUS				
I. MF CATEGORIE B				
	USD	71 092 453	77 640 857	9
	EUR	1 056 904	1 018 024	-4
II. MF COUPLEES AUX BANQUES				
	USD	213 747 321	337 268 668	58
	EUR	0	0	0
TOTAL TIR USD	USD	284 839 774	414 909 525	46
TOTAL TIR EURO	EUR	1 056 904	1 018 024	-4
TRANSFERTS INTERNATIONAUX EMIS				
I. MSG CATEGORIE B				
	USD	29 084 105	47 734 946	64
	EUR	3 329 010	2 308 746	-31
II. MSG COUPLEES AUX BANQUES				
	USD	188 246 035	280 397 823	49
	EUR	0	0	0
TOTAL EN USD	USD	217 330 140	328 132 769	51
TOTAL EN EURO	EUR	3 329 010	2 308 746	-31

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus ce qui suit :

les transferts nationaux ou domestiques reçus et émis en monnaie nationale accusent, d'une année à l'autre, des taux d'accroissement respectifs de 277 et 445 %, alors que les flux des transferts domestiques reçus et émis en monnaies étrangères, pendant la même période, progressent respectivement de 97 et 191 % ;

- les transferts internationaux reçus et émis en dollars par rapport à 2010, enregistrent des taux d'accroissement respectifs de 46 et 51 %. Par ailleurs, au

terme de 2011, il s'est dégagé un flux net des transferts de USD 86.776.756 en faveur du pays ;

- les performances des Messageries Financières, en termes de parts de marché se présentent comme suit en 2011 :

Tableau n° 20 : Transferts domestiques reçus

TRANSFERTS DOMESTIQUES RECUS				
Institutions	USD	%	CDF	%
TOTAL TRANSFERTS DOMESTIQUES RECUS	250.345.146		53.917.359.789	
Société de Transfert au Congo	49.590.079	19,8	2.767.682.764	5,1
BIAC/W.U.	90.908.340	36	0	0
SOFICOM Transfert	50.405.365	20	32.383.597.852	60
Solidaire Transfert	7.552.350	3	9.604.123.700	17,8
Agence Aiglon Services	7.483.726	2,9	454.891.950	0,8
Money Trans	7.225.915	2,8	0	0
Ami Fidèle Transfert	4.987.011	1,9	3.924.723.268	7,3
FIBANK/Money Gram	2.311.050	0,9		
TRANSFERTS DOMESTIQUES EMIS				
TOTAL TRANSFERTS DOMESTIQUES EMIS	295.958.691		86.645.936.099	
BIAC/W.U.	91.566.562	30,9	-	
Kin Express Multi Service	49.911.855	16,9	-	
SOFICOM Transfert	49.442.731	16,7	64.673.184.550	74,6
Société de Transfert au Congo	46.391.343	15,7	2.784.677.734	3,2
TMB/W.U.	8.198.313	2,8	-	
Solidaire Transfert	7.908.650	2,7	8.760.900.500	10,1
Money Trans	7.140.941	2,4	-	
Ami Fidèle Transfert	4.986.820	1,7	3.920.056.071	4,5
Société Jésus Seul			1.158.089.290	1,3
TRANSFERTS INTERNATIONAUX RECUS				
Institutions	USD	%	EURO	%
TOTAL TRANSFERTS INTERN. RECUS	414.909.525		1.018.024	
BIAC/W.U.	176.453.431	42,5		
BCDC/W.U.	84.218.052	20,2		
RAWBANK/MONEY GRAM	28.713.832	6,9		
Money Trans	25.340.735	6,1		
Apocalypse 22	19.740.834	4,8		
BIC/W.U.	18.943.265	4,6		
BOA/W.U.	15.335.855	3,7		
New Congo Services			652.188	64,1

TRANSFERTS INTERNATIONAUX EMIS				
TOTAL TRANSFERTS INTERN. EMIS	328.132.769		2.308.746	
BIAC/W.U.	169.677.712	51,7		
BCDC/W.U.	61.848.800	18,8		
BIC/W.U.	21.236.329	6,5		
TMB/W.U.	18.652.638	5,7		
RAWBANK/MONEY GRAM	14.218.792	4,3		
Apocalypse 22	10.366.189	3,2		
Money Trans	8.660.787	2,6		
Kin Personal Mail (KPM)			1.175.138	50,9

De l'examen de ce tableau, il apparaît que les Messageries Internationales couplées aux banques locales accaparent la plus grande part du marché des transferts tant domestiques et qu'internationaux.

En effet, sur le volume global des transferts effectués au terme de 2011 en USD, les Messageries Internationales adossées aux banques affichent les performances ci-après :

- USD 337.268.668 en transferts internationaux reçus en USD, soit 81,3 % ;
- USD 280.397.823 en transferts internationaux émis en USD, soit 85,5 % ;
- USD 108.963.403 en transferts domestiques reçus en USD, soit 43,5 % ;
- USD 110.174.115 en transferts domestiques émis en USD, soit 37,2 %.

2.2.2. Bureaux de Change

2.2.2.1. Statistiques d'achats et de ventes de devises en 2011

Tableau n° 21 : Achats

N°	Bureaux de Change	ACHATS						
		CV/CDF	CFA	RAND	L.STL.	EURO	FS	USD
1	A.B.S/Change							
2	African Change	-						15 075
3	Ewedje Exchange RDC Sprl	20 869 860						23 011
4	Kilefu Sprl	-	185 000			8 425		52 273
5	Malu Change	211 329 779						235 507
6	Mamie Laure Change	135 864 250				800		160 650
7	Modestie Change Sce	124 244 000				8 500		125 600
8	Référence Change	378 569 115	5 368 605	5 000		74 368		413 304
9	Société de change Ludjuma Sprl	189 137 750						209 353
10	Société Mère Double Sprl	652 423 850				15 560		739 465
11	Soficom Change	265 786 750						294 944
12	Solidaire Change	263 023 650						289 200
13	Valentino Change	400 325 400	1 600 100	3 255		88 500		376 400
	TOTAL	2 641 574 404	7 153 705	8 255	0	196 153	0	2 934 782

Tableau n° 22 : Ventés

Bureaux de Change		VENTES						
		CV/CDF	CFA	RAND	L.STL.	EURO	FS	USD
	A.B.S/Change							
	African Change							13 500
	Ewedje Exchange RDC Sprl	12 569 300						13 622
	Kilefu Sprl		185 000			8 425		65 000
	Malu Change	195 218 225						212 258
	Mamie Laure Change	178 917 200				800		194 300
	Modestie Change Sce	124 965 750				8 500		125 600
	Référence Change	390 023 206	536 805	5 000		74 368		428 404
	Société de change Ludjuma Sprl	189 137 750						207 174
	Société Mère Double Sprl	656 352 150				15 450		729 985
	Soficom Change	64 833 650				2 150		72 285
	Solidaire Change	238 080 250						260 890
	Valentino Change	400 500 275	1 625 700	3 255		89930		387550
	TOTAL	2 450 597 756	2 347 505	8 255	0	199 623	0	2 710 568

Sur base des données des tableaux ci-dessus disponibles, l'analyse des transactions dénouées en devises en 2011 par les Bureaux de Change fait apparaître ce qui suit :

- la contrevaletur en CDF du volume global des transactions portant sur les ventes et achats des devises enregistre une progression exponentielle en passant respectivement de CDF 7.806.185.270 en 2010 à CDF 27.190.257.159 en 2011 (soit 248 %) et de CDF 7.783.875.192 en 2010 à CDF 28.051.808.969, soit un taux de 260 % ;
- la devise américaine maintient sa prédominance sur les autres devises avec un accroissement de 322 % en vente et de 292 % en achat à fin 2011.

Il sied de relever que le volume des flux enregistrés, qui concerne essentiellement la ville de Kinshasa, demeure encore insignifiant si on tient compte du niveau de la dollarisation de l'économie congolaise et d'une proportion non négligeable des activités de change manuel informelles.

Section 3 : Contrôle Permanent des Institutions de Microfinance

3.1. Activité des institutions de microfinance

Les articles 63 à 66 de la Loi n° 002/2002 du 02 février 2002 portant dispositions applicables aux Coopératives d'Épargne et de Crédit et l'article 46 de l'Instruction n°1 aux Institutions de Micro Finance du 13 septembre 2003 telle que modifiée le 18 décembre 2005 obligent les institutions de microfinance de transmettre à la Banque Centrale du Congo les états financiers et rapports annuels en la forme, la teneur et la périodicité fixées par l'Institut d'Émission.

Au cours de l'exercice sous revue, 149 institutions de microfinance sur 164 ont transmis à la Banque Centrale du Congo leurs états financiers, soit un taux de 90,9 % contre 87,4 % l'année précédente. La cessation des activités et le non démarrage d'une Institution de Micro finance de la Ville province de Kinshasa constituent les raisons principales de la non transmission des états financiers.

En ce qui concerne l'obligation légale de certifier les comptes annuels, cette disposition n'a été respectée que par près de 10 % des Institutions du Système Financier Décentralisé et ce, en raison des coûts élevés de ce service et de l'absence des cabinets d'audit dans certaines parties de la RDC.

3.2. Analyse de la structure financière des Institutions de Microfinance

Le total bilantaire de l'ensemble du secteur de la microfinance a connu un accroissement de 16,2 % à la clôture de l'exercice sous revue, s'établissant à USD 176,34 millions contre USD 151, 79 millions une année plus tôt. Cette faible croissance est expliquée essentiellement par l'assainissement du secteur qui a conduit notamment aux retraits d'agrément de trois grandes Institutions de Micro Finance dans le Nord-Kivu.

3.2.1. Analyse du bilan

L'analyse du bilan a fait ressortir les faits ci-après :

A. Actif

A la clôture de l'année sous revue, les postes disponibles et encours de crédit ont progressé de manière significative par rapport en 2010.

Tableau n° 23 : Emplois

EMPLOIS	2009		2010		Var. (en %)	2011		Var. (en %)
	MONTANT	%	MONTANT	%		MONTANT	%	
Disponibles	26 975 652	27,2	44 203 025	29,1	63,9	59 556 588	33,8	34,7
Encours de crédits	49 791 848	50,2	68 921 703	45,4	38,4	79 296 439	45,0	15,1
Immobilisations nettes	11 340 493	11,4	22 185 849	14,6	95,6	20 536 278	11,6	-7,4
Autres emplois	11 011 036	11,1	16 480 239	10,9	49,7	16 953 987	9,6	2,9
TOTAL DES EMPLOIS	99 119 029	100	151 790 816	100	53,1	176 343 292	100	16,2

Source : BCC

L'examen de chaque poste de l'actif au cours de l'exercice 2011 a relevé ce qui suit :

Disponible

Ce poste s'est chiffré à USD 59,56 millions en 2011 contre USD 44,20 millions une année auparavant, soit une augmentation de 34,7 %. Cette situation est attribuable à la faible augmentation du portefeuille de crédit et la contraction des immobilisations nettes ainsi que les autres emplois.

L'analyse de cette rubrique a indiqué clairement que certaines institutions ont détenu des liquidités oisives qu'elles auraient dû allouer au portefeuille des crédits. Ceci est étayé par le taux de la liquidité immédiate qui s'est situé à 50,0 % contre la norme de 20 % et de celui d'encaisses oisives à 33,8 % largement au-delà de la norme de 20 %. Il importe de renseigner que cette situation est expliquée notamment par l'environnement politique ayant caractérisé le deuxième semestre 2011 en RDC.

Encours de crédit

Le portefeuille de crédits a enregistré un accroissement de 15,1 %, passant de USD 68,92 millions en 2010 à USD 79,29 millions une année plus tard. Cette croissance a résulté de l'augmentation du nombre de petites ISFD et de l'extension du réseau d'exploitation par certaines institutions de microfinance.

Immobilisations nettes

Les immobilisations se sont établies à USD 20,54 millions durant l'exercice sous revue contre USD 22,19 millions une année plus tôt, soit une baisse de 7,4 %. Cette situation a ramené la part des immobilisations du secteur à 11,6 % légèrement au-dessus de la norme de 10,0 %. Cependant, ce taux a occulté la détention d'importantes immobilisations par certaines institutions de microfinance.

Autres emplois

Comparé à l'exercice précédent, les autres emplois ont connu une légère augmentation de 2,9 % en 2011, s'établissant à USD 16,95 millions contre USD 16,48 millions en 2010. Cette faible croissance est consécutive à la persistance des opérations en suspens qui doivent être régularisées dans les comptes appropriés.

B. Passif

L'analyse des passifs des institutions de microfinance s'est présentée comme suit :

Tableau n° 24 : Ventilation des postes du passif

RESSOURCES	2009		2010		Var. (en %)	2011		Var. (en %)
	MONTANT En USD	%	MONTANT En USD	%		MONTANT En usd	%	
Epargne	67 248 671	67,8	101 707 291	67,0	51,2	124 676 994	70,7	22,6
Fonds Propres	8 545 574	8,6	12 651 340	8,3	48,0	27 213 293	15,4	115,1
Opérations de Trésorerie	2 550 843	2,6	3 060 648	2,0	20,0	2 835 199	1,6	-7,4
Autres ressources	20 774 041	21,0	34 371 537	22,7	65,4	21 617 806	12,3	-37,1
TOTAL DES RESSOURCES	99 119 129	100,0	151 790 816	100	53,1	176 343 292	100	16,2

Source : BCC

Epargne

A fin décembre 2011, le volume global de l'épargne a enregistré une hausse de 22,6 %, s'établissant à USD 124,68 millions contre USD 101,71 millions une année plus tôt. Cette croissance est attribuable au regain de la confiance de la population envers les structures financières de proximité, l'augmentation du nombre des ISFD et l'accroissement des activités génératrices des revenus. Cette situation aurait pu être meilleure n'eut été l'environnement politique et les retraits d'agrément de certaines institutions.

Fonds propres

Les fonds propres ont enregistré dans l'ensemble une augmentation de 115,1 %, passant de USD 12,65 millions à USD 27,21 millions d'une année à l'autre.

S'agissant du taux de capitalisation, il est passé de 8,3 % à fin décembre 2010 à 15,4 % une année plus tard, légèrement supérieur à la norme de 15 %. Ce niveau de capitalisation est expliqué notamment par les nouveaux apports des institutions internationales et des performances enregistrées par certaines institutions.

Opérations de trésorerie

Les structures financières de proximité ont contracté des engagements à court terme de l'ordre de USD 2,84 millions en 2011 contre USD 3,06 millions une année auparavant, soit une diminution de 7,4 %. Cette baisse est principalement attribuable à la contraction des découverts bancaires accordés par les banques, organes faïtiers et autres institutions financières aux ISFD.

Autres ressources

A fin décembre 2011, cette rubrique s'est établie à USD 21,62 millions contre USD 34,37 millions une année plus tôt, soit une baisse importante de 37,1 %. Il sied d'indiquer que cette diminution a été tirée essentiellement par les variations négatives des comptes de liaison pour 88,1 %, de fonds de financement et de garantie 66,6 %, du personnel 19,8 % et de régularisations 15,8 %.

3.2.2. Analyse du compte d'exploitation

A l'instar de l'année précédente, le résultat d'exploitation consolidé en 2011 a affiché un solde positif. Il s'est situé à USD 2,21 millions contre USD 0,66 en 2010, soit un accroissement de 233,9 %. Cette situation a occulté les mauvais résultats enregistrés dans plusieurs institutions.

Tableau n° 25 : Ventillation des résultats d'exploitation des ISFD par province

En USD

PROVINCES	RESULTATS D'EXPLOITATION			
	2009	2010	2011	Varen %
BANDUNDU	2 648	-515	29 265	5 782,5
BAS CONGO	-115 550	-124 448	-84 771	31,9
KASAI OCCIDENTAL	1 054	633	390	-38,4
KASAI ORIENTAL	-12 437	8 257	-3 115	-137,7
KATANGA	-75 224	8 847	-96 332	-1 188,9
KINSHASA	-289 238	605 542	2 359 375	289,6
MANIEMA	19 000	1 735	3 050	75,8
NORD KIVU	852 106	177 711	27 894	-84,3
SUD KIVU	15 259	-14 783	-22 079	49,4
TOTAL	397 619	662 977	2 213 678	233,9

Source : BCC

S'agissant de l'autosuffisance opérationnelle du secteur, elle a été 98,0 % en deçà de la norme requise de 119,4 %.

Analyse des produits

Les produits réalisés par les institutions de microfinance ont enregistré un accroissement de 28,6 %, s'établissant à USD 36,32 millions à fin 2011 contre USD 28,23 millions une année plus tôt.

Tableau n° 26 : Structure des produits d'exploitation

En USD

RUBRIQUES	2009		2010		Var. (en %)	2011		Var. (en %)
	MONTANT	PART En %	MONTANT	PART En %		MONTANT	PART En %	
Produits/opérations avec la clientèle	17 735 077	83,4	21 838 022	77,3	23,1	28 419 965	78,2	30,1
Produits financiers divers	533 092	2,5	1 447 593	5,1	171,6	2 261 605	6,2	56,2
Produits accessoires	763 395	3,6	1 214 341	4,3	59,1	1 355 171	3,7	11,6
Produits/opérations avec les autres intermédiaires financiers	363 311	1,7	459 188	1,6	26,4	618 909	1,7	34,8
Autres produits	1 876 336	8,8	3 274 384	11,6	74,5	3 666 131	10,1	12,0
Total des produits	21 271 212	100,0	28 233 527	100,0	32,7	36 321 782	100	28,7

Source : BCC

La structure des produits d'exploitation a été largement dominée par les produits sur les opérations avec la clientèle. Ils ont progressé de 30,1 % et ont représenté 78,2 % des produits réalisés par les institutions de microfinance à fin décembre 2011. Cette situation est expliquée par le nombre croissant des crédits et les efforts fournis pour leurs recouvrements.

Quant aux produits financiers, il a été observé une hausse de 56,2 % en 2011 par rapport à 2010, induite notamment de l'introduction de nouveaux produits tels que le transfert de fonds par l'IMF LIFE VEST S.A.R.L. et le POS par FINCA RD CONGO S.A.R.L.

S'agissant des produits sur opérations avec les autres intermédiaires, ils ont connu une augmentation de 34,8 % par rapport à fin 2010. Cependant, en valeur absolue, ce montant reste encore faible et a renseigné que les institutions de microfinance ont interagi, de manière timide mais en progression d'une année à l'autre, avec les autres structures financières de proximité et avec certaines banques commerciales.

De l'analyse de la situation par province, il est ressorti que les produits consolidés des ISFD ont été tirés par ceux des institutions de la Ville Province de Kinshasa dont la part a été de 60,8 % en 2011 contre 43,3 % à fin décembre 2010.

Analyse des charges

A la clôture de l'année 2011, les charges d'exploitation des ISFD se sont accrues de 23,7 %, se chiffrant à USD 34,11 millions contre USD 27,57 millions une année auparavant.

Tableau n° 27 : Structure des charges d'exploitation

RUBRIQUES	En USD							
	2009		2010		Var. (en %)	2011		Var. (en %)
	MONTANT	PART	MONTANT	PART En %		MONTANT	PART En %	
Charges/opérations avec la clientèle	2 821 199	13,5	2 255 888	8,2	-20,0	2 357 529	6,9	4,5
Charges générales d'exploitation	5 563 454	26,7	9 556 076	34,7	71,8	13 167 691	38,6	37,8
Charges du personnel	8 047 112	38,6	9 810 687	35,6	21,9	11 147 734	32,7	13,6
Charges/ opérations avec les autres intermédiaires financiers	920 764	4,4	882 917	3,2	-4,1	965 262	2,8	9,3
Autres charges	3 521 063	16,9	5 064 982	18,4	43,9	6 469 889	19,0	27,7
Total des charges	20 873 592	100	27 570 550	100	32,1	34 108 104	100	23,7

Source : BCC

Les charges relatives aux opérations avec les membres et la clientèle n'ont progressé que de 4,5 % d'une année à l'autre pour se situer à USD 2,36 millions. Cette situation est expliquée par l'absence d'attrait de l'épargne à terme.

L'analyse par province a renseigné également que les structures financières de proximité de la Ville de Kinshasa ont compté pour 52,2 % de l'ensemble des charges du secteur suivies du Sud Kivu avec 20,0 % et du Nord Kivu avec 17,6 %. Les ISFD de ces trois Provinces ont des charges représentant 89,8 % du total des charges du secteur. Cette évolution a découlé de la concentration des ISFD dans ces trois provinces.

Analyse du résultat net

A la clôture de l'exercice sous revue, le résultat net s'est chiffré à USD 2,21 millions contre USD 0,66 millions en 2010, soit un accroissement de 233,9 %. En valeurs absolues, les produits et les charges d'exploitation ont enregistré respectivement des augmentations de USD 8,09 millions et de USD 6,54 millions dégageant ainsi une marge de USD 1,55 million.

Tableau n° 28 : Structure du résultat net global

En USD			
RUBRIQUES	2009	2010	2011
Produits d'exploitation	21 271 212	28 233 527	36 321 782
Charges d'exploitation	20 873 592	27 570 550	34 108 104
Résultat net	397 619	662 977	2 213 678

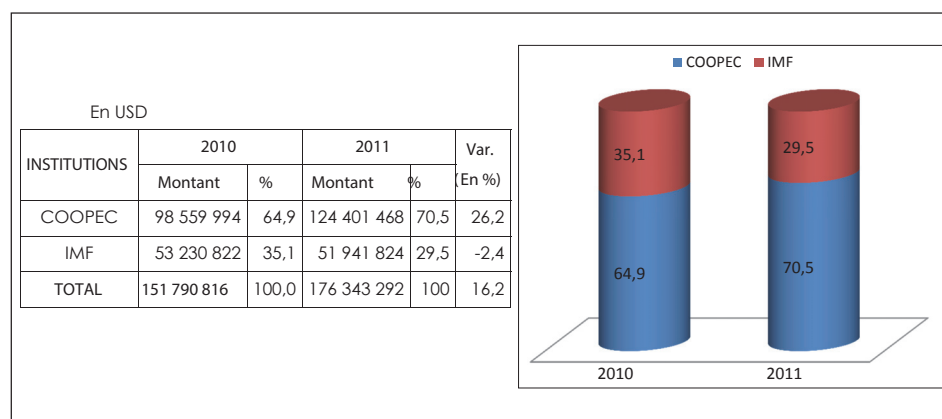
Source : BCC

De l'analyse des résultats d'exploitation individuels, il a été constaté que seuls soixante-dix (70) institutions de microfinance ont réalisé des résultats positifs à fin décembre 2011. Il importe de relever que le compte d'exploitation des institutions mutualistes s'est soldé par un déficit important.

3.2.3. Analyse de la structure financière par catégorie d'institutions de Microfinance

Du total bilantaire de USD 176, 34 millions réalisés par l'ensemble des ISFD, les institutions mutualistes et non mutualistes ont détenu respectivement 70,5 % et 29,5 %.

Tableau n° 29 et graphique 18: Répartition des parts d'activités par catégorie d'institutions et graphique



Source : BCC

Comparé à la situation à fin décembre 2010, la part des activités des Coopératives d'Épargne et de Crédit a progressé, passant d'une année à l'autre de 64,9 % à 70,5 % tandis que les Institutions de Micro finance ont enregistré une baisse de 2,4 %. La bonne performance des institutions mutualistes est attribuable essentiellement à l'agrément de plusieurs institutions et au bon rendement de certaines d'entre elles. La fermeture de trois institutions non mutualistes dans le Nord-Kivu est à la base de la baisse de la part des activités pour cette catégorie.

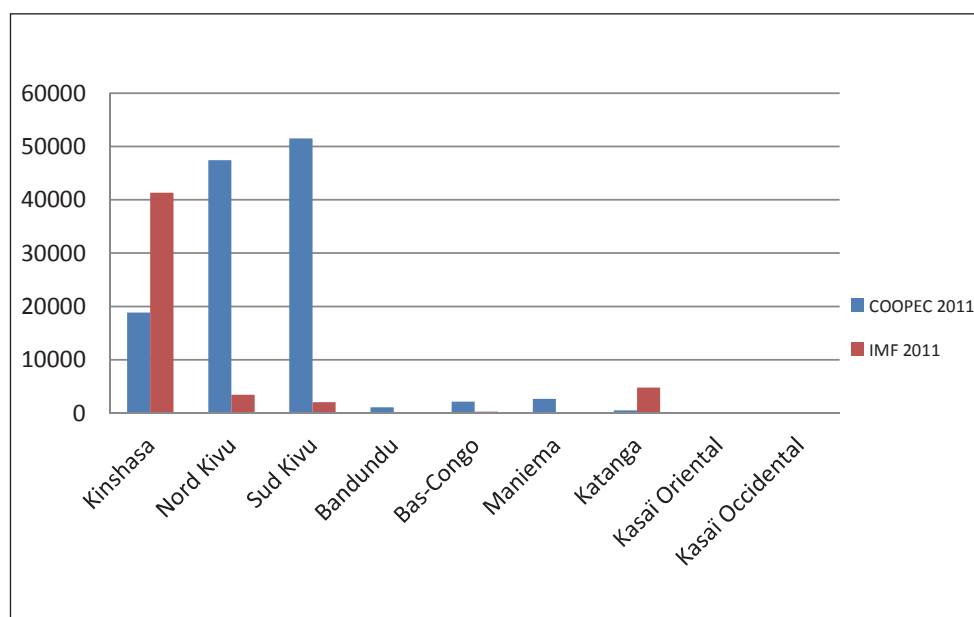
Tableau n° 30 : Répartition du total bilantaire par catégorie et province

En USD

PROVINCES	2009			2010			2011		
	COOPEC	IMF	TOTAL	COOPEC	IMF	TOTAL	COOPEC	IMF	TOTAL
Kinshasa	5 739 397	19 866 176	25 605 573	8 572 317	31 390 195	39 962 513	18 875 965	41 348 523	60 224 488
Nord Kivu	33 301 338	10 129 735	43 431 073	42 583 374	16 193 888	58 777 263	47 417 388	3 446 494	50 863 882
Sud Kivu	27 721 217	-	27 721 217	42 446 173	1 337 839	43 784 012	51 509 137	2 052 691	53 561 828
Bandundu	168 695	-	168 695	323 994	-	323 994	1 083 638	15 589	1 099 227
Bas-Congo	1 180 526	73 979	1 254 507	1 529 315	142 530	1 671 845	2 153 448	284 840	2 438 288
Maniema	509 073	-	509 073	2 883 268	-	2 883 268	2 685 906	-	2 685 906
Katanga	-	78 477	78 477	-	3 981 020	3 981 020	500 654	4 773 099	5 273 753
Kasai Oriental	-	249 091	249 091	113 917	185 349	299 266	106 519	20 587	127 106
Kasai Occidental	101 325	-	101 325	107 636	-	107 636	68 814	-	68 814
Total	68 721 571	30 397 458	99 119 029	98 559 994	53 230 822	151 790 816	124 401 468	51 941 823	176 343 292

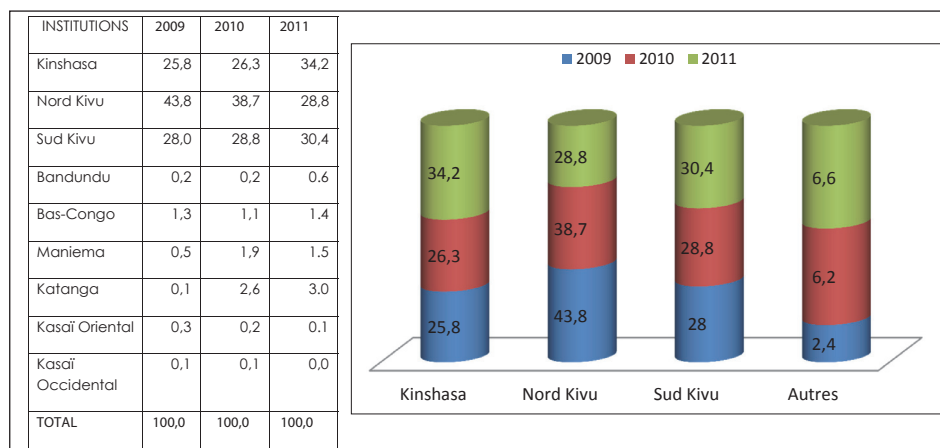
Source: BCC

Graphique n° 19 : Répartition du total bilantaire par catégorie et province en 2011



Les institutions de la Ville Province de Kinshasa ainsi que celles du Nord Kivu et du Sud Kivu ont détenu 93,4 % des parts du marché en 2011. Cependant, il a été noté une baisse des parts du marché des institutions du Nord Kivu alors que celle de la Ville Province de Kinshasa a été renforcée par rapport au marché global de la microfinance.

Tableau n° 31 et graphique 20 : Parts des provinces dans le total bilantaire (en %)



Source : BCC

Ce repli de part de marché du secteur de la microfinance dans la Province du Nord-Kivu est expliqué principalement par la liquidation des trois Sociétés de Micro Finance et les bonnes performances réalisées par les institutions de Kinshasa, de Sud-Kivu et celles du Katanga.

Les institutions mutualistes

Au cours de l'exercice sous revue, les institutions mutualistes ont réalisé un total bilantaire de USD 124,40 millions contre USD 98,56 millions l'année précédente, soit une augmentation de 26,2 %. Les Provinces du Sud et Nord-Kivu ainsi que la Ville province de Kinshasa sont à la base de cette performance. En outre, l'agrément de plusieurs institutions mutualistes a également contribué à cet accroissement.

Tableau n° 32 : Répartition du total bilantaire des COOPEC par province

INSTITUTIONS	En USD								
	2009			2010			2011		
	COOPEC	TOTAL	Part	COOPEC	TOTAL	Part	COOPEC	TOTAL	Part
	5 739 397	25 605 573	22,4	8 572 317	39 962 513	21,5	18 875 965	60 224 488	31,3
Nord Kivu	33 301 338	43 431 073	76,6	42 583 374	58 777 263	72,4	47 417 388	50 863 882	93,2
Sud Kivu	27 721 217	27 721 217	100,0	42 446 173	43 784 012	96,9	51 509 137	53 561 828	96,2
Bandundu	168 695	168 695	100,0	323 994	323 994	100,0	1 083 638	1 099 227	98,6
Bas-Congo	1 180 526	1 254 505	94,1	1 529 315	1 671 845	91,5	2 153 448	2 438 288	88,3
Maniema	509 073	509 073	100,0	2 883 268	2 883 268	100,0	2 685 906	2 685 906	100,0
Katanga	-	78 477	-	-	3 981 020	-	500 654	5 273 753	9,5
Kasaï Oriental	-	249 091	-	113 917	299 266	38,1	106 519	127 106	83,8
Kasaï Occidental	101 325	101 325	100,0	107 636	107 636	100,0	68 814	68 814	100,0
TOTAL	68 721 571	99 119 029	69,3	98 559 994	151 790 816	64,9	124 401 468	176 343 292	70,5

Source : BCC

S'agissant des structures faitières agréées par la Banque Centrale du Congo, le total bilantaire d'une institution qui compte en son sein seize (16) coopératives primaires, a représenté 29,0 % du total de toutes les institutions mutualistes et 20,5 % de l'ensemble des réalisations du secteur de la microfinance, en nette progression par rapport à la situation de 2010. Pour l'autre structure qui a douze (12) coopératives primaires, son total bilantaire n'a représenté que 5,4 % et 3,8 % respectivement de ceux des Coopératives d'Epargne et de Crédit et de l'ensemble du secteur de la microfinance.

Quant à la taille des institutions mutualistes, il importe de relever que vingt-cinq d'entre elles ont enregistré un total bilantaire dépassant le montant de USD 1,0 million à fin décembre 2011 contre dix-huit structures une année plus tôt.

Les institutions non mutualistes

A la clôture de l'exercice sous revue, les institutions de Micro Finance ont représenté 29,5 % du total bilantaire des ISFD, passant de USD 53,23 millions en 2010 à USD 51,94 millions une année plus tard, soit une baisse de 2,4 %. Cette contreperformance est essentiellement consécutive au retrait d'agrément de certaines institutions dans le Nord-Kivu et dans la Ville Province de Kinshasa.

Les institutions de la Ville Province de Kinshasa ont détenu à elles seules une part de marché des non mutualistes de 79,6 % suivies de celles du Katanga (9,2 %), du Nord Kivu (6,6 %) et du Sud Kivu (4,0 %).

Tableau n° 33 : Répartition du total bilantaire des IMF par province

En USD

PROVINCES	2009			2010			2011		
	IMF	TOTAL	Part	IMF	TOTAL	Part	IMF	TOTAL	Part
Kinshasa	19 866 176	25 605 573	77,6	31 390 195	39 962 513	78,5	41 348 523	60 224 488	68,7
Nord Kivu	10 129 735	43 431 073	39,6	16 193 888	58 777 263	27,6	3 446 494	50 863 882	6,8
Sud Kivu	-	27 721 217	-	1 337 839	43 784 012	3,1	2 052 691	53 561 828	3,8
Bandundu	-	168 695	-	-	323 994	-	15 589	1 099 227	1,4
Bas-Congo	73 979	1 254 505	0,3	142 530	1 671 845	8,5	284 840	2 438 288	11,7
Maniema	-	509 073	-	-	2 883 268	-	-	2 685 906	-
Katanga	78 477	78 477	0,3	3 981 020	3 981 020	100,0	4 773 099	5 273 753	90,5
Kasaï Oriental	249 091	249 091	1,0	185 349	299 266	61,9	20 587	127 106	16,2
Kasaï Occidental	-	101 325	-	-	107 636	-	-	68 814	-
TOTAL	30 397 459	99 119 029	30,7	53 230 822	151 790 816	35,1	51 941 823	176 343 292	29,5

Source: BCC

Comparativement à l'année précédente, six IMF ont réalisé un total bilantaire de plus d'un million en 2011 contre sept en 2010. Cette situation est expliquée principalement par la liquidation des deux IMF du Nord Kivu.

Chapitre 4 : CONTROLE SUR PLACE

En vue d'assurer l'équilibre et la stabilité du système financier en RDC, l'Autorité de Contrôle Bancaire a effectué des missions planifiées et des missions ponctuelles de contrôle sur sites. Elles ont été réalisées conformément aux textes légaux et réglementaires organisant l'activité de supervision en République Démocratique du Congo.

Ces missions avaient pour objectif d'identifier et d'apprécier le niveau des risques inhérents à l'exploitation et au fonctionnement des intermédiaires financiers agréés. Ces missions avaient consisté notamment à :

- vérifier la sincérité, l'exhaustivité de l'information produite par des institutions financières et le respect des dispositions légales et réglementaires édictées en la matière ;
- permettre l'émission des opinions éclairées et motivées sur la gestion des institutions financières contrôlées et ;
- s'assurer de la qualité des informations transmises périodiquement à la Banque Centrale du Congo pour de besoin de surveillance prudentielle ;
- apprécier le niveau d'exposition aux différents risques de gestion et la solidité et la stabilité du système financier.

Section 1 : Missions de contrôle planifiées

De prime abord, en ce qui concerne les missions de contrôle sur place planifiées, il sied de souligner qu'un planning pluriannuel couvrant la période allant de 2011 à 2013 a été établi par la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers et approuvé par la Haute Direction de la Banque Centrale du Congo.

Ce planning avait retenu pour l'exercice 2011, trois (3) types de missions de contrôles dont deux (2) thématiques, une (1) revue générale pour évaluer le profil des risques des établissements de crédit (banques) et des enquêtes de différentes natures pour des Institutions du Système Financier Décentralisé.

Le tableau n° ci-dessous permet de visualiser le taux de réalisations au regard de prévisions 2011 fixées par la DSIF :

Tableau n° 34 : Etat de rapprochement des enquêtes prévues et enquêtes réalisées

Catégories d'institution	Enquêtes Planifiées	Enquêtes réalisées	Taux d'exécution
BANQUES	39	39	100 %
ISFD	46	46	100 %

Les actions de contrôle diligentées par la DSIF au cours de l'exercice 2011 avaient porté sur : (i) l'évaluation de la mise en œuvre par les établissements de crédit (banques), des recommandations formulées par la Banque Centrale du Congo au terme de l'enquête menée deux ans auparavant sur la qualité du portefeuille crédit et la capacité de l'actionnariat ; (ii) l'évaluation de la mise en œuvre des règles prudentielles relatives au contrôle interne et de la fonction de conformité ainsi que sur le gouvernement d'entreprise dans les établissements de crédit ; (iii) le contrôle de change mené conjointement avec la Direction des Opérations Bancaires et de Marché et (iv) la revue des IMF.

Toutefois, la revue générale de banques a été renvoyée à l'exercice 2012.

Par conséquent, les institutions retenues pour la revue générale ont été visitées pour des contrôles thématiques. Néanmoins, une banque a été contrôlée en fin 2011 à la suite de sa situation préoccupante que présentaient ses indicateurs de gestion courante.

Constats des contrôles effectués

Neuf banques ont fait l'objet des contrôles dont huit sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées à la suite des contrôles effectués sur la qualité de leurs portefeuilles de crédit et la capacité de leur actionnariat et une sur la revue générale à la suite de la dégradation de certains de ses indicateurs de solidité financière.

De manière générale, la plupart des recommandations formulées antérieurement par la BCC ont été respectées et des faiblesses corrigées. Cependant, une importante recommandation se rapportant à l'entrée d'un actionnaire de référence dans le capital social aux fins de leur assurer notamment le professionnalisme et un niveau de capitalisation adéquat et conforme à la réglementation, n'a pas été respectée par certaines banques.

Par ailleurs, un autre établissement de crédit, est resté confronté au problème de gouvernance lui reproché lors de la mission. En effet, des actionnaires et autres administrateurs n'ayant pas qualité et récusés par l'Institut d'Emission et d'autres non encore approuvés, continuaient à siéger dans les organes de cette institution. Des injonctions précises lui avaient été adressées par l'Autorité de Supervision Bancaire aux fins d'un ajustement rapide. En sus, certaines mesures ont été imposées à cet établissement notamment la suspension de l'expansion du réseau d'exploitation de même des sanctions pécuniaires ont été appliquées.

1.1.1. De l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs prudentiels en matière de contrôle interne et conformité, de gouvernement d'entreprise dans les établissements de crédit et de gestion des risques

Ces missions de contrôle ont porté sur cinq (05) banques..

Il ressort de ces contrôles que les dispositifs prudentiels se mettent peu à peu en place, permettant d'identifier des forces et atouts ainsi que des faiblesses et de menaces comme suit :

(i) Forces et atouts

- la mise en œuvre des recommandations par bon nombre de banques en ce qui concerne la qualité du portefeuille ;
- la mise en œuvre partielle des règles prudentielles portant sur le dispositif de contrôle interne et la fonction de conformité ainsi que le gouvernement d'entreprise dans les Etablissements de crédit;
- le recul dans l'octroi des crédits aux apparentés.

(ii) Faiblesses et menaces

- l'absence d'un actionnaire de référence pour la plupart de banques ;
- l'exécution lente de la mise en œuvre des dispositifs de gestion prudentielle pour un bon nombre de banques ;
- l'inexistence de dispositif de bonne gouvernance dans certaines banques ;
- l'absence de la fonction de conformité dans la plupart des établissements contrôlés ;
- le manque d'indépendance de la fonction de conformité par rapport à celle de contrôle interne, impliquant quelques fois que l'organe exécutif n'adresse pas à l'organe délibérant le rapport annuel mettant en exergue le fonctionnement de la fonction de conformité ;
- le non-respect de certains seuils définis en interne dans l'octroi des crédits par certains établissements ;
- l'absence de certains manuels de procédures des opérations ;
- l'absence des comités spécialisés devant épauler le Conseil d'Administration pour certaines banques, et d'un plan de continuité d'activité pour d'autres ;

- l'absence du plan d'urgence pour la liquidité et celle des différents scénarii à mettre en place par les banques pour gérer la crise de liquidité ;
- la concentration des crédits pour la plupart des banques visitées, certaines octroyant même des crédits de notoriété constituant ainsi un risque très important qui peut mettre en péril leur avenir en cas d'insolvabilité de l'emprunteur ;
- l'absence des dispositifs de mesure et de pondération des risques pour leur meilleur suivi, en l'absence d'un tableau de bord des cotations et des seuils de tolérance qui puisse permettre une meilleure appréciation de l'évolution positive ou négative des risques ;
- l'absence d'une cartographie des risques dans la quasi-totalité des institutions contrôlées ;
- l'absence ou le retard dans la signature de certains procès-verbaux des réunions des organes statutaires avec danger de non matérialité des engagements et implications dans les décisions prises ;
- la prise de fonction de certains dirigeants avant l'obtention de l'agrément de la Banque Centrale du Congo susceptible d'engendrer des risques juridiques importants, leurs actes étant nuls et de nul effet ;
- le non suivi de plusieurs recommandations faites par le Conseil d'Administration au Comité de Gestion et l'absence des évaluations des membres du Comité de Gestion tel que requis par la Réglementation.

1.1.2. Du contrôle des Institutions du Système Financier Décentralisé

Quarante-six (46) COOPEC et IMF avaient été contrôlées en 2011. Au terme de ces contrôles, les faiblesses ci-après ont été relevées :

- problèmes de gouvernance illustrés notamment par la non tenue régulière des réunions des organes de gestion, l'insuffisance ou l'absence des dispositifs de contrôle interne efficaces, l'octroi des avantages non prévus par les textes légaux ou statutaires dirigeants etc...; insuffisance des fonds propres ;
- taux de délinquance élevé des crédits ;
- absence ou sous de provisionnement des crédits litigieux ;
- absence de l'assurance séjour des fonds ;
- informatisation insuffisante ;
- insécurité des installations ;
- manque de professionnalisme ;

- tenue d'une comptabilité embryonnaire et non application du plan comptable des coopératives d'épargne et de crédit IMF pour certaines etc...

A la lumière de ces constats, l'Autorité de contrôle Bancaire avait pris les décisions et injonctions suivantes :

- la liquidation d'une douzaine d'institutions les moins viables ;
- l'obligation de la souscription de l'assurance séjour des fonds ;
- le respect strict des dispositions statutaires afin d'améliorer la gouvernance ;
- le renforcement des fonds propres ;
- le recours à un personnel qualifié pour plus de professionnalisme ;
- l'utilisation progressive du plan comptable régissant ces institutions ;
- le renforcement du suivi des crédits pour réduire le taux du portefeuille à risque etc...

Section 2 : Missions ponctuelles de contrôle

2.1. De la revue générale auprès d'une banque systémique

La Banque Centrale du Congo qui assurait déjà un suivi rapproché d'une banque d'importance systémique à l'échelle domestique au regard des conclusions des missions antérieures, a jugé préoccupante l'évolution de la situation que traversait cette banque à partir d'août 2011.

La mission de contrôle s'est articulée autour des axes suivants :

- la gouvernance de la banque
- les ressources ou moyens de la banque
- les emplois principalement la distribution des crédits.
- Les recommandations ad hoc ont été faites à l'endroit de cette banque contenues dans un plan de redressement.

Chapitre 5 :

LES SANCTIONS CONSÉCUTIVES AUX CONTRÔLES EFFECTUÉS

Le contrôle sur place planifié et exécuté en 2011 dans les banques a porté sur l'évaluation, d'une part, de la gouvernance qui concernait 7 (sept) banques et, d'autre part, de la mise en œuvre des recommandations formulées à la suite de l'enquête sur la qualité du portefeuille crédit et la capacité de l'actionnariat réalisée en 2010 auprès de 11 (onze) banques.

Il s'agissait pour l'Autorité de supervision de s'assurer de la conformité par les banques aux dispositions de l'Instruction n° 21 aux banques relative au gouvernement d'entreprise, mise en vigueur en date du 25 janvier 2010 et dont l'ambition est de garantir une gouvernance adéquate et prudente des établissements de crédit opérant en République Démocratique du Congo.

Par ailleurs, il importait également de veiller au renforcement de la résilience des banques.

Le résultat de l'évaluation de l'implémentation des prescrits de l'instruction n° 21 précitée, a relevé des faiblesses qui n'ont pas suscité des sanctions dans le chef de la Banque Centrale du Congo qui a privilégié l'usage des mesures correctrices selon les cas.

La même approche a été utilisée à l'endroit de onze (11) banques qui ont fourni des efforts pour s'ajuster aux recommandations formulées.

Toutefois, il sied de noter qu'à la suite d'un contrôle ponctuel auprès d'une banque d'importance systémique, justifié par les soupçons de blanchiment des capitaux et financement du terrorisme au regard d'une opération jugée suspecte effectuée par cette dernière, la Banque Centrale du Congo, afin d'inciter au respect des dispositions légales et réglementaires en la matière, a procédé à l'application des sanctions administrative et pécuniaire ; en l'occurrence, en plus d'un avertissement, l'Autorité de Supervision Bancaire a infligé à la banque contrevenante une pénalité d'un montant représentant 1% du capital minimum réglementaire de USD 10 millions, soit USD 100 milles.

S'agissant des autres intermédiaires financiers notamment les messageries financières et les bureaux de change, la Banque Centrale a infligé des sanctions pécuniaires respectivement à l'endroit de trente trois (33) messageries financières et quatorze (14) bureaux de change, à la suite des enquêtes sur la conformité à la réglementation en vigueur.

Chapitre 6 : OPÉRATIONS DE LIQUIDATION

Au cours de l'exercice sous examen, la Banque Centrale du Congo a :

1. procédé à la clôture définitive des opérations de dissolution forcée des banques ci-après :
 - African Trade Bank, en sigle A.T.B ;
 - Banque Continentale au Congo, en sigle BANCOC ;
 - Banque à la Confiance d'Or, en sigle BANCOR.
2. poursuivi la supervision des opérations de liquidation de la Compagnie Bancaire de Commerce & de Crédit, en sigle COBAC ainsi que de l'Union des Banques Congolaises, en sigle U.B.C ;
3. lancé la mise en dissolution forcée de la Banque Congolaise, en sigle B.C sarl, un établissement bancaire d'importance systémique au sein du secteur bancaire congolais, dont la manifestation des signes de rupture des équilibres fondamentaux organisationnels et financiers perçus depuis l'année 2008 avaient motivé l'Institut d'Emission à placer cette institution sous surveillance rapprochée, avec l'envoi d'un Représentant Provisoire suivi de sa mise sous administration provisoire.

Le secteur émergent de la microfinance en R.D.C n'a pas non plus été épargné par le processus d'assainissement. En 2011, il y a eu :

- poursuite des opérations de dissolution forcée de la Coopérative d'Épargne et de Crédit pour l'Investissement de Petites et Moyennes Entreprises, en sigle CECI-PME dont le retrait d'agrément et la liquidation avaient été ordonnés par la Banque Centrale du Congo en octobre 2010 ;
- démarrage de la liquidation forcée des sociétés de micro finance ci-après décidée en mars 2011 :
 - BARAKA PRECE ;
 - CERP GALA LETU ;
 - SOMIFI REJEDE.

Chapitre 7 :

SUIVI DES RISQUES DU SYSTÈME FINANCIER

Section 1 : Identification des risques à partir des indicateurs avancés d'ordre macroéconomique

En guise d'introduction, il importe de rappeler qu'en 2011, la situation économique en RDC est demeurée vigoureuse et soutenue. Toutefois, elle est demeurée exposée aux chocs exogènes étant donné sa position de dépendance aux exportations des produits de base, aux capitaux étrangers et aux importations de certains produits de première nécessité.

Cette situation constitue une menace à prendre toujours en compte car la survenance d'une telle crise serait nuisible au secteur financier.

Cependant, les prix des actifs des banques n'ont pas subi des secousses majeures d'une année à l'autre en dépit de la tendance haussière de l'inflation en 2011 située à 15,5% contre 9,8% une année auparavant et d'une légère baisse de taux de croissance du PIB réel de 7,2% en 2010 à 6,9% en 2011.

Notons que les perturbations des marchés observées en 2011 sur le plan international, n'ont pas eu d'incidences directes sur le système bancaire congolais étant donné que le volume d'activités du secteur bancaire, du reste marginal dans les actifs des banques, demeure insignifiant dans les transactions des marchés hors place.

Section II : Identification des risques à partir des indicateurs de solidité financière disponible.

2.1. Indicateurs liés à la qualité des actifs

Les risques liés à la qualité d'actifs se présentent comme suit :

Tableau n° 35 : Qualité d'actifs du secteur bancaire

RUBRIQUES	En %	
	Déc. 2010	Déc. 2011
1. crédits non performants sur les crédits bruts	7	6,7
2. part des crédits en devises sur total crédits	95	95
3. Part des crédits pondérés sur exposition totale des crédits (*)		
• exposition à 20%	0	0,1
• exposition à 50%	7	7
• exposition à 75%	3	3
• exposition à 100%	90	89,9

(*) Principe : Les crédits accordés doivent l'être à moindre risque en appliquant les facteurs d'atténuation.

Il importe de relever que le ratio des créances en souffrance sur le total du portefeuille des crédits demeure relativement élevé à hauteur de 6,7%. Dans une économie stable, le maintien d'un taux de dégradation élevé présente déjà des signes de faiblesses qui nécessitent d'être réduits avant une éventuelle période de basse conjoncture.

Notons que l'encours de crédits à la clientèle injecté dans l'économie demeure en grande partie en monnaies étrangères avec une moyenne de 95% de l'ensemble du portefeuille ad hoc.

Cette concentration expose le secteur bancaire national en cas de forte fluctuation du taux de change ou d'insuffisance des recettes en monnaies étrangères dues à une baisse éventuelle d'exportations.

Par ailleurs, le portefeuille des crédits dudit secteur, étant à 90% à risque plein (risque collectif), constitue une vulnérabilité significative en cas d'un retournement de conjoncture.

2.2. Indicateurs de rentabilité

Tableau n° 36 : Rentabilité du secteur bancaire

Rubriques	En %	
	Déc. 2010	Déc. 2011
Rendement des actifs	0,6	0,5
Rentabilité des fonds propres	3	3
Marge d'intérêt/total produits	26	32
Charges de structure sur total produits	60	57
Charges du personnel sur charges de structure	36	34

Au regard du tableau ci-dessus, il sied d'épingler que nonobstant l'accroissement du niveau d'activités du secteur bancaire, le rendement des actifs a été encore plus faible de 0,5% en 2011 contre 0,6% une année auparavant, traduisant ainsi le faible niveau d'efficacité avec lequel le secteur bancaire fait usage de ses actifs.

S'agissant de la rentabilité des fonds propres, celle-ci est restée constante à 3% à la période sous revue et traduit un niveau plus ou moins élevé de capitalisation en 2011.

Pour ce qui est de ratio de marge d'intérêts nets (marge d'intérêts/total produit), il s'est établi à 32% à fin 2011 ; ceci indique que le total des produits générés par le système bancaire résulte plus des commissions, frais connexes et autres produits à hauteur de 68%.

Concernant le ratio charges de structure sur total produits et celui du personnel par rapport aux frais de structure, quoique toujours importants, ont respectivement connu un recul de 3% et 2 %.

2.3. Taux d'intérêts dans les transactions

Tableau n° 37 : Ecart des taux appliqués par le secteur bancaire

Marge de taux débiteur et créateur	En %	
	Déc. 2010	Déc. 2011
Taux moyen débiteur en ME	16,48	19,21
Taux moyen créateur en ME	2,76	3,14
Marge entre taux débiteur et taux créateur ME	13,72	16,07
Taux moyen débiteur en MN	33,01	41,21
Taux moyen créateur en MN	5,73	15,18
Marge entre taux débiteur et taux créateur en MN	27,28	26,03

De manière générale, la marge d'intérêts tant en monnaies étrangères qu'en monnaie nationale sur l'exercice 2011, est demeurée élevée. Le taux directeur s'est établi à 20% et n'a pas changé toute l'année.

Il sied de rappeler que le maintien des taux élevés, en termes de risque, pourrait être une source de vulnérabilité de ce secteur en cas de basse conjoncture et amplifierait le risque de défaut de la contrepartie.

2.4. Indicateurs de liquidité

Tableau n° 38 : Indicateurs de liquidité

	En %	
	Déc. 2010	Déc. 2011
Actifs liquide/total actif	60	53
Actifs liquide /passif à CT	123	119
Dépôts de la clientèle/crédits à la clientèle	214	191

Il convient de relever que, quoique la tendance de ces ratios soit baissière, le secteur a disposé la capacité nécessaire d'honorer ses engagements à l'endroit de la clientèle. Toutefois, pour concourir à la résilience du système bancaire congolais, il s'avère important que la Banque Centrale envisage dans le dispositif prudentiel, l'insertion d'un ratio de liquidité prospectif à douze mois, pour permettre au secteur de résister aux chocs en cas des crises éventuelles de liquidité.

2.5. Degré de capacité de résilience du système bancaire congolais

Tableau n° 39 : Capacité de résilience du système bancaire

RUBRIQUES	En %	
	Déc. 2010	Déc. 2011
Solvabilité globale \geq 10%	29	30
Solvabilité de base \geq 7%	21	21
<i>Créances non performante nettes des provisions/fonds propres de base</i>	10	9
Fonds propres de base/ Total actifs	10	10

Le suivi rapproché du système bancaire par la Banque Centrale sur l'exercice 2011, en rapport avec l'exigence du capital minimum (USD 10 millions), a contribué au maintien de l'adéquation de la couverture des risques par les fonds propres, attesté par le niveau élevé des ratios de solvabilité tant global que de base, respectivement de 30% et 21% au terme de l'exercice 2011.

Toutefois, il convient de signaler que, nonobstant cette conformité, l'ossature actuelle des fonds propres réglementaires ne garantit quasiment pas la résilience du système bancaire congolais face aux éventuels chocs économiques et financiers plausibles, du fait de l'absence du caractère contracyclique de ces ressources.

Partant de cette considération, il est recommandé sur le plan international de s'ajuster que chaque juridiction s'ajuste au regards de la nouvelle vision de la surveillance macro-prudentielle qui vise à réduire ou à limiter deux externalités essentielles, à savoir :

- la procyclicité : phénomène d'amplification des interactions au sein du système financier ainsi qu'entre celui-ci et l'économie en générale ;
- les défaillances collectives des établissements de crédit, en particulier les banques, dues à leur degré de connectivité et à leurs expositions communes.

III^{ème} Partie :
CENTRALISATION DES DONNEES
DES BANQUES

Chapitre 1 : ACTIVITES DE LA CENTRALE DE RISQUES

Le principe de fonctionnement de la Centrale des Risques consiste à collecter des informations exhaustives sur les bénéficiaires de crédits octroyés par les établissements de crédit, notamment leur identité et la hauteur des financements leur accordés, en vue de les communiquer sous forme agrégée, à leur demande, aux établissements de crédit afin de veiller à la symétrie de l'information. Il s'agit donc pour les établissements de crédit d'un outil important d'aide à la prise de décision pour leurs opérations de financement de l'économie dans la mesure où elle permet de mieux prévenir les risques de surendettement.

Notons que l'affiliation à la Centrale des Risques est obligatoire, les 20 banques opérationnelles en 2011 ainsi que le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) et la Société Financière de Développement (SOFIDE) y ont pris part.

Ainsi en 2011, la Centrale des Risques a reçu mensuellement et régulièrement les déclarations de tous les participants et sur base de ces dernières, elle a produit mensuellement l'état d'endettement global de leurs clients.

Au cours de la période sous examen, elle a traité 187 demandes de renseignements venant de 18 établissements de crédits contre 248 demandes en 2010, soit une régression de 24,6 %.

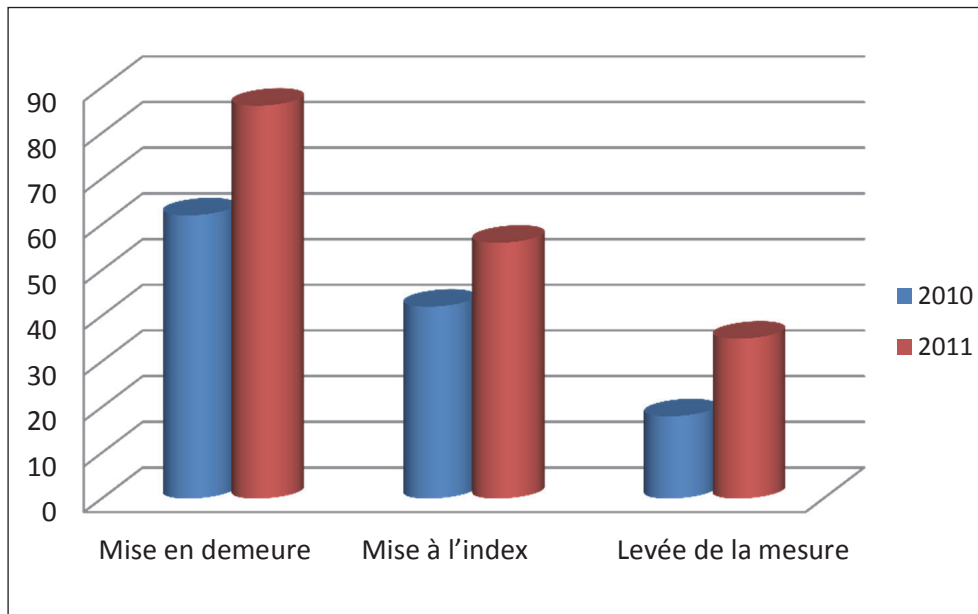
Ces demandes de renseignements ont concerné les numéro-code et le niveau d'endettement des clients des établissements de crédit.

Enfin, elle a immatriculé au cours de la même période 5.068 nouveaux bénéficiaires de crédit contre 3.897 en 2010, soit un accroissement de 30,05 %.

1. MISE A L'INDEX

Tableau n° 40 : Mise en demeure, Mise à l'index et Levée de la mesure 2010 – 2011

Rubriques	2010	2011	Variation (%)
Mise en demeure	62	86	39
Mise à l'index	42	56	33
Levée de la mesure	18	35	94

Graphique n° 21 : Mise en demeure, Mise à l'index et Levée de la mesure 2010 – 2011

En 2011, la Centrale des Risques a mis en demeure 86 agents économiques entretenant les arriérés sur demande de 12 établissements de crédit contre 62 en 2010, soit une croissance de 39 %.

Ainsi, en 2011, 56 agents économiques ont été indexés après la période de mis en demeure contre 42 agents économiques en 2010, soit un taux d'accroissement de 33 %. En revanche, la procédure a été annulée pour 35 agents économiques pour régularisation de leurs situations vis-à-vis des établissements prêteurs. Cependant, en cumul, le nombre d'agents économiques mis à l'index s'est accru de 6,34 % pour atteindre 352 en 2011 contre 331 en 2010.

Chapitre 2 :

MODERNISATION DE LA CENTRALE DES RISQUES

En vue d'améliorer l'efficacité de la Centrale des Risques actuellement fonctionnelle en République Démocratique du Congo en minimisant l'asymétrie d'information qui ne permet pas aux banques et autres établissements financiers y affiliés de disposer d'éléments probants pour prendre des mesures idoines en matière d'octroi de crédit aux opérateurs économiques, la Banque Centrale du Congo, en partenariat avec la Coopération financière allemande (KFW), s'est engagée dans un processus de modernisation de cette dernière. En effet, il est apparu la nécessité de se conformer aux 5 critères d'une bonne Centrale des Risques définis par la Société Financière Internationale SFI en sigle à savoir : la qualité de l'information, la quantité d'information, la rapidité d'accès, la satisfaction des usagers et la performance.

Aussi, suivant l'Ordre de service n° 057/11 du 06 avril 2011, un Comité de Pilotage du Projet de Modernisation de la Centrale des Risques a été mis en place par la Haute Direction de l'Institut d'Emission. Ce Comité a pour mission de mener à bon port ce projet.

En 2011, en accord avec la KFW, le Comité a levé les principales options suivantes en vue de cette modernisation :

1. Modèle économique

Adoption d'un modèle hybride par la création d'une entreprise appartenant à 100% à la B.C.C, avec une délégation de gestion à une entreprise privée spécialisée en la matière, à recruter. Cette option a été retenue compte tenu du contexte légal qui reconnaît à la seule Banque Centrale le pouvoir de centralisation des données des institutions financières.

La Centrale des Risques modernisée intégrera les institutions de microfinance. Notons qu'à terme, il est même envisagé l'intégration à la Centrale des Risques, des non banques, notamment les sociétés de télécommunication, de distribution d'eau et d'électricité. Néanmoins cette étape nécessite une adaptation de la loi.

2. Modèle tarifaire

Ce modèle introduit le mécanisme de tarification par consultation en sus d'une composante fixe qu'est la cotisation.

IV^{ème} PARTIE :
COOPERATION REGIONALE ET
INTERNATIONALE

Chapitre 1 :

COOPERATION REGIONALE EN MATIERE DE SUPERVISION

Section 1 : SADC

L'Assemblée Générale Annuelle du Sous-Comité des Superviseurs de Banques de la SADC « **SADC Subcommittee of Banking Supervisors, SSBS en sigle** » de 2011 s'est tenue à Maseru au Lesotho du 25 au 26 août 2011. La tenue de ce forum avait été décidée par les Gouverneurs des Banques Centrales de la SADC lors de la 30^{ème} réunion du **Committee of Central Bank Governors, CCBG en sigle**, organisée le 16 mai 2010 à Maputo au Mozambique.

Ce forum qui avait constitué le prélude, dans le domaine de la supervision bancaire, de la réunion de **CCBG** prévue à fin septembre 2011, a connu la participation de dix (10) pays membres, à savoir : Afrique du Sud, Angola, République Démocratique du Congo, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Seychelles, Swaziland et Zambie.

Plusieurs points dans le domaine de la supervision bancaire ont été débattus dans le cadre de l'harmonisation de la réglementation et les bonnes pratiques bancaires au sein de la sous-région.

Sur le plan économique, la mauvaise performance des indicateurs macroéconomiques observée en 2009 et au 1^{er} trimestre 2010 a été consécutive aux effets néfastes de la crise financière ressentie différemment par les pays membres.

Dans le cadre de la perspective d'harmonisation des bonnes pratiques de la supervision, le comité directeur du **SSBS**, avait défini certaines actions à entreprendre par les pays membres dans le domaine de la supervision d'ici 2014.

Il s'agit de :

- la migration vers les IFRS par les établissements de crédit de la sous-région à partir de 2012 ;
- la conformité dans l'établissement des indicateurs de solidité financière au cadre référentiel du FMI au plus tard 2012 ;
- la mise en place du système de notation basé sur CAMELS dont la date butoir était fixée à décembre 2010 ;
- l'implémentation d'une supervision basée sur les risques au plus tard 2012 ;
- la migration vers Bâle II et Bâle III à partir de 2014.

En sus, toujours dans le cadre de cette harmonisation, un questionnaire a été distribué aux pays membres pour recueillir leurs avis devant contribuer à l'élaboration du modèle de loi bancaire de la SADC dont les innovations reposent sur la prise en compte de la stabilité financière, la gouvernance, la protection du consommateur et la monétique.

Le Banking Support Office (BSO), bureau d'assistance du logiciel banking supervision application « BSA » a publié au profit de tous les membres les spécificités de la nouvelle version 3.1 du logiciel BSA qui, par rapport à la précédente, intègre la gestion de toutes les fonctions de supervision.

S'agissant des formations arrêtées pour l'exercice prochain, sur treize (13) actions de formation proposées par les membres, quatre (4) seulement ont été retenues pour 2012, à savoir :

- la supervision basée sur le risque, prélude de la migration vers Bâle II ;
- la supervision sur une base consolidée qui tient compte des activités transversales ;
- le risque de liquidité, souvent recommandé à la suite des effets observés lors de la crise financière internationale ;
- la gouvernance dans les banques, socle de bonne gestion.

S'agissant des indicateurs de solidité financière de la sous-région, arrêtés à fin décembre 2010, ils ont été consolidés par la Banque Centrale de Mozambique. En résumé, ils ont été essentiellement basés sur les indicateurs principaux ; à savoir l'adéquation des fonds propres, la qualité des actifs, la rentabilité, la liquidité et la sensibilité du marché.

Il importe de relever que la répartition sectorielle n'a pas été prise en compte étant donné que le modèle standard y afférent n'existe pas encore et cette répartition dépend de l'économie de chaque pays.

Aussi, a-t-il été demandé aux pays membres d'actualiser le **country statuts report** suivant les évolutions enregistrées à leur sein, en rapport à la mise en œuvre des IFRS, de Bâle II et du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, à transmettre au Secrétariat du **CCBG**.

Suivant le programme de rotation établi, la prochaine assemblée sera organisée en 2012 par le Malawi.

Section 2 : FMI/AFRITAC

2.1 MIGRATION DES CADRES COMPTABLES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT VERS LES NORMES IFRS

2.1.1 Bref aperçu

Les crises financières des années 90 ont mis en lumière les déficiences du système financier international et rappelé ainsi que, si elle procure des avantages importants, la mondialisation n'est pas exempte de risques.

Face à cette situation, la communauté internationale s'est mobilisée pour renforcer l'architecture du système financier international, c'est-à-dire les institutions, marchés et pratiques auxquels les gouvernements, les entreprises et les particuliers ont recours dans l'exercice de leurs activités économiques et financières.

Le renforcement de cette architecture consiste en particulier à élaborer et appliquer des normes universellement acceptées par tous, dont le respect contribuerait au bon fonctionnement d'un système international performant.

Ainsi, par un processus de concertation, le Fonds Monétaire International (FMI) a mis au point, dans ses principaux domaines de compétence, des normes ou codes de pratiques, dont certains, notamment le code de transparence, ont pour but de guider les pays membres dans la communication au public de leurs données économiques et financières.

Ces normes sont, à certains égards, des indicateurs de la pratique pour la diffusion des données.

En complément et dans le prolongement de cette initiative, le FMI a en outre redoublé d'efforts pour aider les pays à améliorer la qualité de leurs données, notamment par l'élaboration des directives universellement acceptées sur la méthodologie statistique.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les normes comptables internationales d'informations financières, IFRS en sigle.

Pour ce faire, par son Ordre de Service n°43/10 du 18 février 2010, la Banque Centrale du Congo a créé le Comité de Pilotage de la Migration des cadres Comptables des Etablissements de Crédit et des Institutions de Microfinance aux normes IFRS, en sigle COPIMECI.

Ce Comité a reçu comme mission, de faire aboutir le projet de réforme visant à doter le système financier congolais d'un cadre comptable adapté aux IFRS/ conforme aux

standards internationaux, et susceptible de faciliter la diffusion d'une information fiable et de qualité.

Les normes IFRS couvrent de façon complète les différents aspects de collecte, de traitement et de diffusion des données.

En substance, elles privilégient une exploitation économique des concepts par rapport aux considérations juridiques et apportent six (6) innovations en ce qui concerne : (I) le champ d'application réservé principalement au secteur financier, (II) l'enregistrement des opérations sur la base des droits constatés, (III) la valorisation des actifs et passifs au prix du marché, (IV) l'établissement des comptes du patrimoine sectoriel (sectorisation), (V) l'intégration des flux et stocks et enfin (VI) le cadre analytique.

Il s'agit de :

1. champ d'application, des IFRS. : le secteur financier inclut la Banque Centrale, les autres institutions de dépôts, les autres institutions financières, en ce compris, les sociétés d'assurance, les institutions sécurité sociale et les fonds de pension ainsi que les auxiliaires financiers ;
2. la base d'enregistrement des opérations : les parties doivent les enregistrer à la même date sur la base des droits et obligations. Il faut comptabiliser les créances et obligations au moment où elles naissent, c'est-à-dire au moment où elles sont créées, transférées ou annulées, et non à la date de leur paiement.
3. l'évaluation : selon le principe de base retenu pour les IFRS, il y a lieu d'enregistrer les actifs et passifs financiers à leur valeur de marché ou à leur juste valeur, et d'utiliser les taux de change de marché pour convertir en monnaie nationale les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère.
4. S'agissant du compte du patrimoine sectoriel (sectorisation), ce compte, distingue les actifs et passifs financiers des institutions du secteur financier, et est à la base de la présentation des données monétaires qui servent à établir les situations des sous-secteurs de secteur financier. il est structuré en catégories d'actifs et passifs identiques ou conformes aux catégories d'actifs et passifs retenues par les principes comptables et financiers universels.
5. Intégration des stocks et flux : les stocks et flux servent d'une part, à intercepter les variations des actifs et des passifs et, d'autre part, à concilier les soldes d'ouverture et de clôture. Ils sont composés notamment des opérations, des réévaluations, des abandons de créances et des intérêts courus.
6. Cadre analytique : il constitue l'aboutissement et la conséquence logique de la sectorisation et facilite les divers types d'analyse. C'est de cette façon que certains

indicateurs clés tels que le ratio net bancaire et le coefficient d'exploitation ont pu être isolés aisément.

2.1.2. Etat d'avancement du projet de migration vers les normes IFRS

Bien qu'ayant été créé en 2010, les travaux du Comité n'ont pu démarrer effectivement qu'en octobre 2011, après son redimensionnement et la désignation des délégués de chaque organe y faisant partie.

Il est à ce jour composé des Experts de la Banque Centrale du Congo (BCC), de l'Association Congolaise des Banques (ACB), du Conseil Permanent de la Comptabilité (CPC), de l'Institut des Réviseurs Comptables (IRC) ainsi que de ceux de la Direction Générale des Impôts (DGI).

A ce sujet, il importe de préciser que la migration vers les normes IFRS étant un projet très important, une démarche globale pour sa gestion, structurée en 5 (cinq) étapes, a été adoptée, à savoir : (1) le lancement ; (2) - le diagnostic ; (3) la conception de la solution cible qui définit les modes opératoires et techniques ; (4) la mise en œuvre de la solution cible ; et enfin (5) le démarrage qui aboutit à la production des états financiers du premier exercice ainsi que le suivi des évolutions des normes IAS/IFRS.

Le COPIMECI bénéficie de l'appui d'un consultant et du Centre d'Assistance Technique du Fonds Monétaire International en Afrique Centrale, en sigle AFRITAC Centre qui assurent l'accompagnement et la formation spécifique en vue d'une migration harmonieuse.

Le COPIMECI dispose d'un plan opérationnel répertoriant toutes les actions prévues pour la migration prévue au 31 décembre 2014.

Chapitre 2 :

COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE DE SUPERVISION

Dans le cadre des activités conduites en rapport avec la coopération internationale, il y a lieu de souligner que la Banque Centrale du Congo est en étroite relation avec les différents organismes internationaux aux niveaux multilatéral ou bilatéral, dans le cadre du développement de la coopération pour une assistance technique et financière.

A cet effet et en substance, il y a lieu de considérer ce qui suit :

- (I). travaux au titre de l'article 4 des Statuts du F.M.I : l'Institut d'Emission a collaboré activement aux activités conduites par les Institutions de Bretton Woods dans le cadre notamment de l'exécution par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo du Programme Economique du Gouvernement (P.E.GII) négocié avec les partenaires au développement du pays et appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (F.E.C) dont les différentes revues ont eu lieu au cours de l'année à Kinshasa ;
- (II). travaux réalisés avec le Comité de Bâle : la BCC a pris une part active aux différentes assises organisées par le Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire ainsi que par ses autres ensembles sous régionaux. Les recommandations issues des assises servent pertinemment à l'Institut d'Emission pour réaménager son cadre légal et réglementaire régissant le système financier national et aussi pour adapter le dispositif de supervision dudit système. De même, la B.C.C a toujours déployé les efforts requis pour permettre à son personnel technique de prendre part aux actions de renforcement des capacités initiées par l'Institut pour la Stabilité Financière (F.S.I) ;
- (III). assistance de différents partenaires sur les projets engagés : différents bailleurs de fonds appuient techniquement et financièrement l'Institut d'Emission dans la mise en œuvre de son Plan d'Actions visant le développement et la modernisation du système financier congolais au travers des réformes et projets, dont :
 - modernisation de la Centrale des Risques (KFW) ;
 - mise en œuvre du mobile banking (AFI) ;
 - éducation financière de la population notamment à l'épargne (PNUD, GIZ et KFW) ;

- automatisation (informatisation) des tâches de la supervision du système financier (BSA et FINA) ;
- migration du système financier congolais vers les standards comptables internationaux IFRS (FMI/AFRITAC Centre) ;
- mise en œuvre du plan d'action visant la consolidation du secteur émergent de la microfinance (ACDI, Banque Mondiale, KfW, PNUD/UCDF, AFD, Coopération Suédoise).

Conventions signées ou mise en œuvre des conventions existantes : la Banque Centrale du Congo se fondant sur le principe de coopération consacrant notamment l'échange d'informations entre autorités de supervision bancaire tel que recommandé par le Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire, envisage de finaliser la négociation des conventions ou mémorandum of understanding (MOU) avec certaines autres autorités de supervision.

Ainsi, il s'agit de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, la Commission Bancaire de l'UMOA, la Central Bank of the Gambia, la South Africa Reserve Bank, la Central Bank of Nigeria, la Banque de France, la Banque du Liban, tenant compte de l'existence au sein du territoire de la R.D.C des établissements bancaires dont les promoteurs sont originaires des pays relevant notamment des autorités de supervision précitées.

